



CONTRAT DE PROJET 2016 - 2020

- LIVRE 3



ELEMENTS SPECIFIQUES A LA NOUVELLE RESIDENCE



Sommaire

Création d'un nouvel équipement « résidence habitat jeunes » sur le quartier de Poitiers ouest.	1
Diagnostic de territoire	3
Ressources Humaines	15
Le projet pédagogique.....	33
La fonction socio-éducative	37
Spécificités de la fonction socio-éducative	41
La fonction habitat	49
Population accueillie	50
Evaluation de la résidence	53
Plan d'action : L'accueil, l'information, l'orientation	73
Plan d'action: Dynamique collective.....	75
Plan d'action: Le Bâti	78
Plan d'action: Gouvernance.....	79
Eléments financiers 2016-2020.....	81
Annexes	91

Le Local

Création d'un nouvel équipement « résidence habitat jeunes » sur le quartier de Poitiers ouest.

En janvier 2016, le Local ouvrira un nouvel équipement « résidence Habitat Jeunes » sur le quartier de Poitiers ouest. Afin de mieux comprendre pourquoi l'association fait ce choix, voici quelques éléments de contexte :

Quelques repères historiques

L'association Le Local est née en mars 1948, promenade des cours, par la volonté de jeunes éclaireurs de France. En 1965/66, l'association est transférée rue saint Pierre le Puellier. C'est à ce moment là que la ville de Poitiers, devant faire face à l'arrivée de jeunes ruraux venus à Poitiers pour y trouver un travail, décide, en lien avec l'association, la mise en place d'un Foyer de jeunes travailleurs ainsi que d'un restaurant associatif. Depuis cette date, Le local développe un projet alliant les missions d'un centre socioculturel et celles d'une Résidence Habitat jeunes. Dans ce projet, les résidents étant considérés comme des habitants à part entière.

En 1994/95, Le bâtiment de l'association est entièrement réhabilité : les bureaux administratifs sont créés, les chambres du FJT se transforment en logements autonomes (cuisine et sanitaire). Afin d'assurer le financement de cette opération lourde, la ville de Poitiers, confie la maîtrise d'œuvre à un bailleur social, LOGIPARC, qui devient ainsi propriétaire d'une partie des locaux qu'il loue à l'association et dédiée au logement de jeunes. Cette réhabilitation a considérablement réduit le nombre de places offertes (passage de plus de 65 chambres à 37 appartements). Compte tenu des coûts de fonctionnement allié à trop petit nombre de logements, tous les acteurs de l'époque savaient que l'équilibre financier de cette activité serait très difficile à atteindre (une moyenne nationale donne un seuil de rentabilité des structures habitat jeunes autour de 50 logements).

Problématique du nombre de logements

Chacun s'accorde, encore plus aujourd'hui sur le fait que Le Local doit augmenter son volume de logements pour parvenir à l'équilibre financier de cette activité et pour répondre à la demande des jeunes sur le territoire. Il est important de noter que, chaque année, Le Local se voit obligé de refuser une trentaine de jeunes par manque de places. Depuis trois ans environ, l'association travaille au développement de son activité habitat jeunes :

Ainsi, outre les 37 logements situés rue Saint Pierre le Puellier, Le local gère quelques logements mis à disposition par le CROUS (4 à 8 logements représentant 7 à 12 places). Nous travaillons, avec le centre socioculturel des 3 cités et SIPEA Habitat, à la participation à la résidence intergénérationnelle (Pour 10 logements environ) et, enfin, nous prenons la gestion d'une nouvelle résidence Poitiers ouest sur laquelle nous travaillons depuis 4 ans (pour 125 logements/171 places).

Un projet mutualisé

Le projet associatif du Local a cette particularité singulière d'intégrer deux projets complémentaires : le projet Habitat Jeunes et le projet Centre social. Cette particularité est une richesse essentielle dans le sens où elle permet aux jeunes résidents de participer à l'animation de leur territoire, à des projets culturels, intergénérationnels, de trouver des terrains d'engagement, d'être « habitants » de leur quartier, citoyens de leur ville.

Cette nouvelle résidence en train de naître va être pour notre association l'occasion de poursuivre et d'accentuer encore ce travail auprès de jeunes qui n'ont pas si facilement l'accès aux activités des établissements socioculturels.

Au-delà de la mutualisation de structures, ce projet a bien pour objectif de favoriser la rencontre entre les jeunes. Ainsi, apprentis de la Chambre de Commerce, « compagnons », apprentis dans la métallurgie, jeunes étudiants, scolaires et jeunes en Insertion socio professionnelle vont pouvoir interagir dans un espace commun et partagé. À ce titre, un des partis pris de ce projet est bien de créer une synergie entre jeunes favorable à l'émergence de vocation :

Chaque jeune pourra se nourrir de l'expérience des parcours de chacun. A ce titre, l'animation et l'accompagnement socioéducatif seront là pour impulser une dynamique entre jeunes même s'il n'est jamais simple

de faire vivre un collectif avec autant de mouvements de va-et-vient créés par les conditions mêmes de l'alternance. Néanmoins, c'est tout l'intérêt du portage par une association habitat jeunes, déjà porteuse d'expériences multiples. Cette réalisation sera aussi pour Le local l'occasion de tisser de nouveaux liens avec les structures existantes du territoire, le Centre social de la Blaiserie notamment puisque les deux structures ont déjà prévu de travailler ensemble sur des sujets comme : La culture, La famille, La mobilité notamment.

Pour conclure, je citerai un extrait de la charte de l'Habitat jeunes qui, pour moi, illustre parfaitement ce projet : « Les équipes Habitat Jeunes fondent leur action d'éducation populaire sur une approche globale, une mixité sociale et un brassage des populations, ainsi que sur une ouverture au quartier et la ville dans le cadre de projets de territoire répondant aux besoins des jeunes ».

Méthodologie du contrat de projet

Le document qui suit ne peut pas se suffire à lui-même. Il est le livre 3 du contrat de projet global de l'association :

- le livre 1 présente le projet associatif dans son ensemble, l'organisation et les ressources humaines, la partie financière ainsi que le contrat de projet centre social,
- le livre 2 est constitué des éléments spécifiques à la Résidence Habitat Jeunes Centre-Ville.

Ce projet est une nouvelle déclinaison territoriale de ce qu'est notre projet associatif dans sa globalité. Sa construction repose sur le travail de projets que nous avons menés durant quatre années et s'appuie sur les documents que nous avons déjà produits, en particulier le dossier de présentation du projet au PIA (programme d'investissement avenir).

Les bénévoles de l'association ont participé activement à tous les stades du projet, depuis le début et, encore aujourd'hui, ce sont eux qui défendent la pertinence de ce projet, en accompagnement des responsables salariés. L'écriture s'est faite grâce à des allers retours entre salariés et bénévoles qui ont permis de valider chaque étape et contribué à sa forme actuelle.

Diagnostic de territoire

I. Définition du territoire concerné

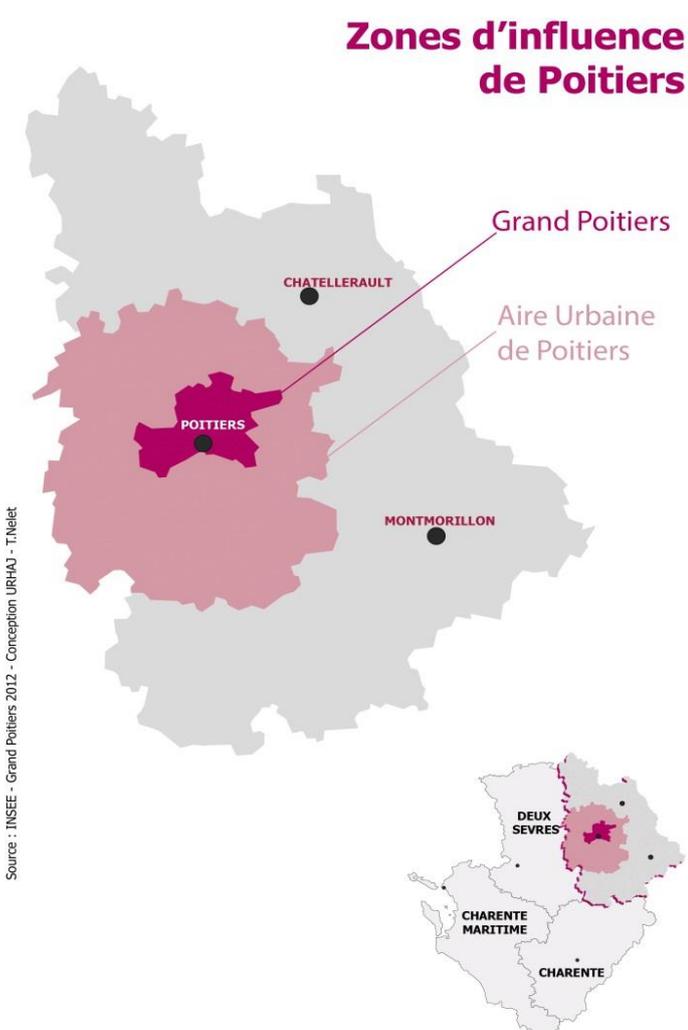
Le Grand Poitiers : une communauté d'agglomération

Le projet de la résidence Habitat Jeunes est localisé sur la commune de Poitiers. Il s'inscrit plus largement sur le territoire de la communauté d'agglomération de Poitiers, le Grand-Poitiers, dont les enjeux sont multiples.

Poitiers, métropole régionale à dimension humaine

L'agglomération poitevine, tel que le mentionne le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), comporte tous les avantages d'une métropole régionale en termes de richesse ; richesse de l'offre culturelle, du cadre de vie mais aussi richesse économique, commerciale, éducative, de formation, ... Autant d'entrées qui constituent une véritable métropole régionale. En limite des aires d'influence de Paris, de Nantes et de Bordeaux, l'agglomération de Poitiers se situe dans une position centrale favorable à son développement et émergence en tant que Capitale Régionale. En revanche, Poitiers doit affirmer sa vocation de « ville étape » et pas uniquement « de passage » comme indiqué dans le PLU.

Un rayonnement territorial qui dépasse le Grand-Poitiers



L'aire d'influence de l'agglomération de Poitiers s'étend depuis plusieurs années, notamment depuis 1990. L'aire urbaine de Poitiers, composée de 103 communes, abritait en 2009 251156 habitants soit 60 % de la population départementale¹

L'aire urbaine de Poitiers concentre 109756 emplois (2009) et marque ainsi le rayonnement de l'agglomération Poitevine. Entre 1999 et 2010, ce sont près de 22000 emplois qui ont été créés sur cette zone, dont plus de 14000 l'ont été sur le territoire de Grand Poitiers².

L'agglomération concentrait en 2006 près de 46% de l'emploi du département pour 32% des actifs occupés. Dès lors, la poursuite du développement de l'emploi en fait toujours un territoire très attractif. Bon nombre de ménages s'installent en dehors, dans les 2^{èmes} et 3^{èmes} couronnes amplifiant le mouvement d'étalement urbain.

Enfin, parmi les 11 premiers employeurs privés de la Vienne, qui emploient plus de 7 000 personnes sur le département, 4 entreprises sont situées sur l'agglomération Poitevine (Jaunay- Clan inclus) pour un effectif total de plus de 2 600 personnes, soit 37% de l'effectif total des 11 plus grosses entreprises privées (en effectifs salariés)³.

¹ Source, PLH 2010-2015, Communauté d'Agglomération, Grand Poitiers. « Aire Urbaine de Poitiers : concentration des emplois et mobilité professionnelle accrue », Décimal, N°298 – Décembre 2009, Insee Poitou-Charentes

² Source : Base régionale d'information économique VISEO Poitou-Charentes – CRCI mars 2010

³ Source : Base régionale d'informations économiques VISEO Poitou-Charentes – CRCI mars 2010

Une polarisation des emplois sur Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou et Jaunay-Clan



Chasseneuil du Poitou

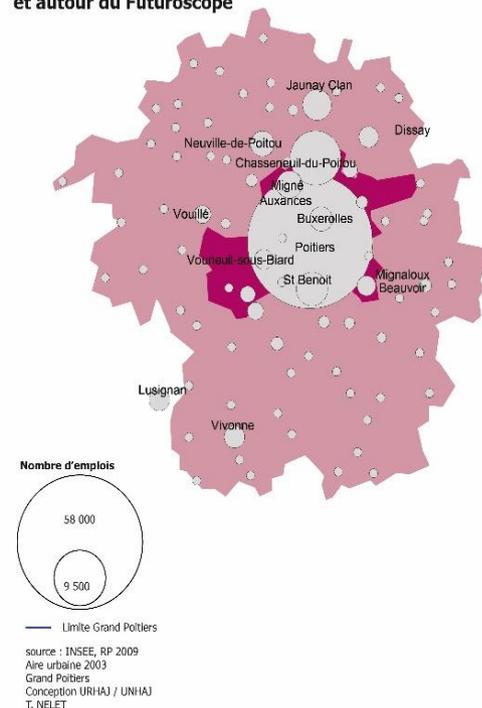
Développement exceptionnel avec l'attractivité du Parc du Futuroscope

Une moyenne de 3700 emplois saisonniers en plein été

Toujours selon l'INSEE⁴, les trois communes de Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou et Jaunay - Clan concentrent plus de deux tiers des emplois de toute l'aire urbaine. Bien entendu, la ville de Poitiers concentre à elle seule 55 % des emplois de cette même zone d'influence. Ainsi, 33 200 personnes viennent sur Poitiers pour travailler. Il s'agit là d'un élément fort de la structuration urbaine de ce territoire, puisque sur ces 33 200 personnes, environ 70 % d'entre-elles, soit 22 900 personnes, résident en dehors même de l'agglomération.

Pour autant, la commune de Chasseneuil-du-Poitou connaît un développement exceptionnel depuis plusieurs années, avec l'attractivité du parc du Futuroscope qui s'étend sur Jaunay - Clan aussi et qui génère un véritable dynamisme économique, faisant de Chasseneuil-du-Poitou la commune qui « présente le taux de couverture en emploi le plus élevé de toute l'aire urbaine avec 4,5 fois plus d'emploi que d'actifs en emploi y résidant (ce taux est de 1,7 pour Poitiers).

La concentration des emplois à Poitiers et autour du Futuroscope



Le quartier « Poitiers-Ouest » : une implantation stratégique

Le quartier «Poitiers-Ouest», futur lieu d'implantation de la résidence Habitat Jeunes, justifie d'une localisation pertinente au regard de la zone d'emploi et des services offerts sur le territoire et de son environnement proche. Ainsi, ce quartier connaît une interaction forte avec les communes voisines de Biard, de Chasseneuil-du-Poitou et de Migné - Auxances. Le quartier « Poitiers-Ouest » compte ainsi 7158 postes salariés, dont 5648 relevant du secteur marchand répartis en grande majorité (80%) dans les 289 établissements de la zone de la République. La zone compte également 245 établissements de plus de 50 salariés.



Repères dynamiques économiques Grand Poitiers

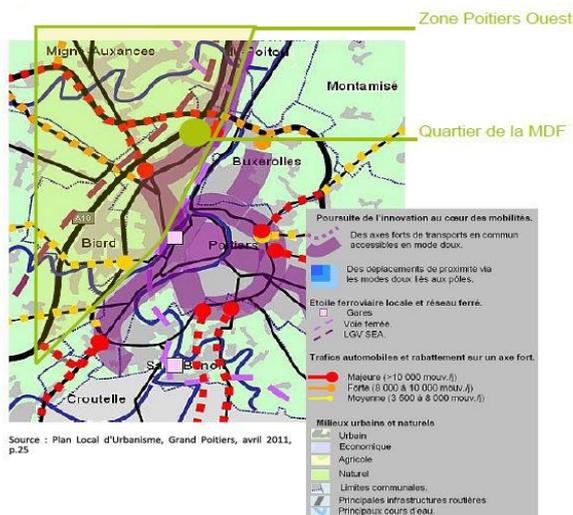
Espace économique : 800 hectares répartis en 30 zones d'activités

Des filières d'excellence : Bio Pôle, le pôle de compétitivité MOV'EO, le pôle de compétitivité des Professionnels du Numérique et P PRIMM (l'un des plus gros laboratoires français de physique des matériaux)

Exemples de quelques grandes entreprises présentes sur son sol : Dassault, Novarnex, BBraun, Sagem, Itron, Saft ...

⁴ Source : INSEE, Grand Poitiers. « Aire Urbaine de Poitiers : concentration des emplois et mobilité professionnelle accrue », Décimal, N°298 – Décembre 2009, Insee Poitou-Charentes.

Un quartier au cœur des équipements de transports et des déplacements



Le projet est par ailleurs bordé à l'ouest par la départementale 910 et à l'est par la Nationale 10. Ces deux voies sont situées à moins de 500m du projet et permettent de relier Jaunay - Clan et Châtellerault. Intramuros, le quartier est très bien relié au centre-ville de Poitiers, grâce à un réseau de transport collectif performant (VITALIS)

Le futur BHNS – Grand Poitiers

Le projet de BHNS de Grand Poitiers vise à créer à terme **3 lignes** qui structureront le réseau.

Ces **3 lignes** (48 km au total) desserviront le centre-ville de Poitiers, le Pôle multimodal, ainsi que les principaux pôles de l'agglomération (économique et d'habitat)

La Ligne A reliera Mignaloux-Beauvoir et Chasseneuil-du-Poitou, en passant par ou à proximité de la zone de la République. (Quartiers Poitiers Ouest)



Un projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) est actuellement en cours afin d'améliorer le réseau à l'horizon 2018. Le BHNS viendra ainsi renforcer les liaisons entre le quartier et la ville centre. Parmi les trois axes structurants qui ont été dessinés (qui restent encore en cours de validation politique), un axe est/ouest, facilitera les déplacements entre Mignaloux-Beauvoir et Chasseneuil-du-Poitou, en passant par la zone de la République et le Viaduc des Rocs au-dessus

de la gare.

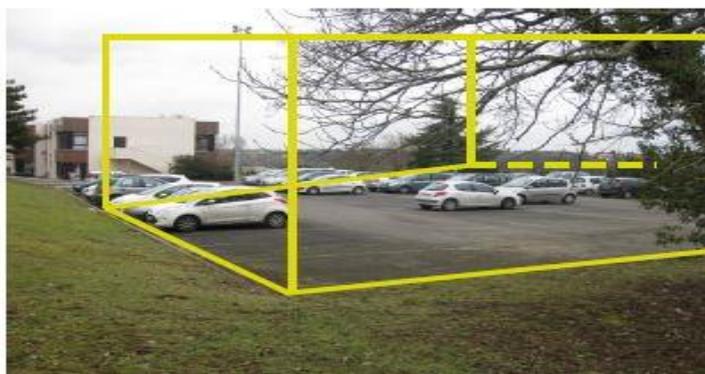
Le site de la Maison de la Formation : un lieu d'emplacement stratégique



Plus précisément, le projet est réaliser sur la parcelle cadastrée AE 520 sur le parking situé au Sud du site de la Maison de la Formation à l'adresse 118 rue du Porteau à Poitiers. La CCI est installée sur ce terrain depuis 1977. D'une superficie totale de 7.8 hectares, le site de la Maison de la Formation comprend plusieurs bâtiments (locaux pédagogiques, gymnase, restaurant, administration,...) pour une superficie de 17 445 m² et des parkings représentant 8 000 m². Le site est bordé à l'ouest par la départementale 910 et à l'est par la Nationale 10. Ces deux voies sont situées à moins de 500 m du projet, permettant de relier Jaunay-Clan et Châtellerault. Il est desservi par la ligne 7 Vitalis, avec un arrêt à moins de 20 m de l'entrée, l'arrêt Le

Carreau.

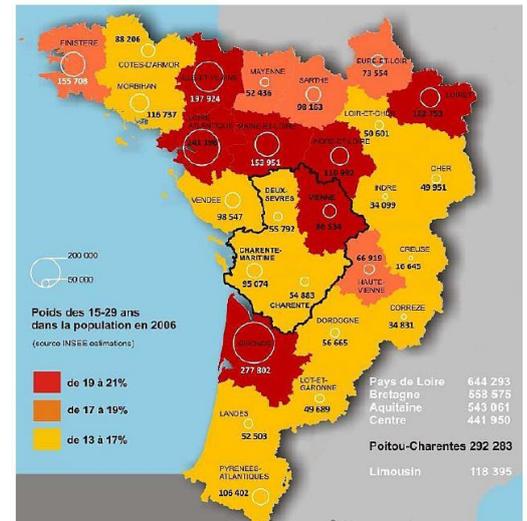
La présence d'autres établissements de formation, comme le Lycée Isaac de l'Etoile et du CFA de l'AFT IFTIM qui accueillent à eux deux près de 250 apprentis contribuent par ailleurs à la vie du quartier. Cette seule zone concentre plus de 40% de la population apprentis de l'agglomération Poitevine, avec 1400 jeunes.



II. Diagnostic dynamique : logement pour les jeunes en alternance sur le Grand Poitiers

A. Photographie de la situation de la jeunesse sur la Vienne et le Grand Poitiers

En 2006, 86 534 jeunes de la région habitaient la Vienne soit 30% de cette classe d'âge. A cet effet, la position modeste des jeunes au sein de la région n'est pas révélatrice de celle du département de la Vienne. A l'inverse des trois autres départements, la Vienne reste attractive pour les jeunes adultes. En effet, dans ce département, la perte de jeunes liées à un solde naturel peu favorable est en partie compensée par une dynamique migratoire toujours positive.



Des parcours d'insertion plus difficiles pour certains jeunes

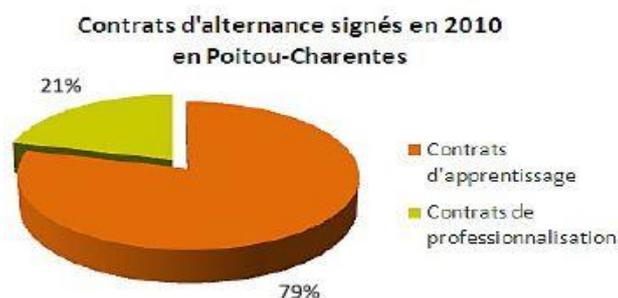
Malgré un bassin d'emploi important pour les jeunes actifs, nombre d'acteurs de l'insertion (mission locale, Centre socio-culturel, CFA) soulignent la réalité d'un phénomène de fragilité, d'instabilité des revenus et parfois de pauvreté chez les jeunes. Sur la graphique, on observe également une surreprésentation des jeunes en contrats à durée limitée, de + de 6 points par rapport au département. L'étude de l'URHAJ réalisée en 2006, soulignait à ce titre que les jeunes étaient de plus en plus précarisés. Comme le précise également l'étude diagnostic du PLH, « environ 26 % des jeunes ménages du Grand-Poitiers ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté ce qui est largement supérieur aux autres EPCI du département⁶».

Un bassin d'emplois saisonniers

Avec la présence du parc du Futuroscope qui figure parmi les 20 lieux les plus visités de France et accueille plus 1.5 millions de visiteurs par an (rapport du Conseil Economique et Social de Poitou Charentes, le Tourisme, Filière Economique en Poitou Charentes, avril 2009, p. 14), la zone de Chasseneuil-du-Poitou génère une activité saisonnière très importante. La zone du Futuroscope fait ainsi partie des 5 zones de Poitou-Charentes qui dépassent les 2500 emplois salariés touristiques au plus fort de la saison. Plus précisément, le Futuroscope emploie plus de 3700 travailleurs saisonniers en plein été (source étude DRE, Insee – DADS 2001). Cet afflux de main d'œuvre pendant la période estivale n'est pas sans poser quelques difficultés d'hébergement pour les salariés, en majorité des jeunes.

B. Photographie de l'alternance sur la Région Poitou Charentes et le Grand Poitiers : offre de formation et offre d'hébergement / logement

L'alternance au centre d'une dynamique régionale



Traditionnellement, le poids de l'apprentissage est très élevé en Poitou-Charentes du fait d'un tissu économique composé de TPE, PME et PMI de l'artisanat et de l'agriculture⁷. La proportion de jeunes qui s'orientent vers l'apprentissage à la sortie de la 3^{ème} place la région au troisième rang national. Ainsi la région comptait en 2011, 14 607 jeunes en apprentissage sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, le contrat d'apprentissage représente environ 80% des nouveaux contrats de formation par alternance signés sur une année dans la région (9 146 en

2010) et concerne les jeunes de 14/15 ans à 25 ans ainsi que les personnes handicapées de tout âge. Les 20 % restants concernent les contrats qui sont signés sous la forme d'un contrat de professionnalisation (2 492 en 2010). Le contrat de professionnalisation s'adresse majoritairement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour compléter leur formation initiale, et aux demandeurs d'emplois âgés de plus de 26 ans. Cela représente 77 % des contrats signés et en cours en 2011 en Poitou-Charentes⁸. Sur la région, en 2011, ce sont donc plus de 16 700 jeunes qui sont concernés par ce mode d'insertion professionnelle.

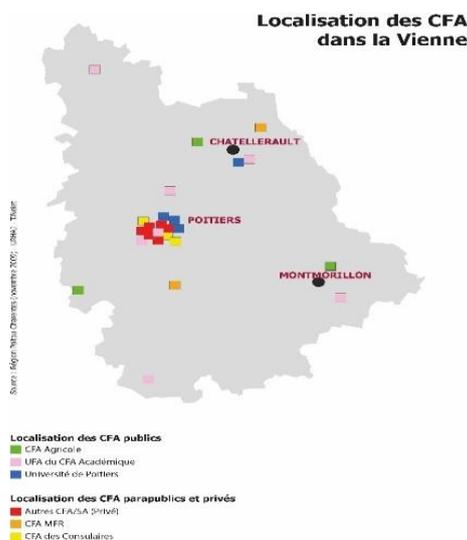
⁶ Etude PLH, p. 71.

⁷ Bilan de l'action régionale pour les apprentis et l'apprentissage : chiffres-clés, réussites et perspectives.

⁸ « L'alternance en Poitou-Charentes, état des lieux et pistes pour le développement », CONVERGENCE, N°35 – Avril 2011, p. 3.

L'alternance dans la Vienne et sur le Grand Poitiers

Bien entendu, l'offre d'apprentissage et de formation professionnelle se concentre principalement sur l'agglomération Poitevine. Ainsi, 60 % de ces établissements de formation se situent sur l'agglomération Poitevine élargie (Jaunay-Clan inclus). Ce sont ainsi 21 sites de formation qui accueillent par ailleurs plus de 80 % de la population totale des apprentis du département, soit plus de 3 600 jeunes.



En 2012, on dénombrait plus de 4200 jeunes engagés dans une formation par alternance (chiffres apprentissage Région Poitou-Charentes) en Vienne, répartis sur 34 établissements de formation d'accueil (CFA de l'Université de Poitiers, Chambre Consulaire, CFA académique, ...). A fin janvier 2013, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) a enregistré en cumulé 483 contrats de professionnalisation en Vienne (diminution de -10.9% par rapport à 2012). 374 bénéficiaires sont des jeunes de moins de 26 ans soit 77% des contrats enregistrés. Nous pouvons donc globalement estimer le nombre de jeunes

engagés dans un parcours de formation par alternance, autour de 4 600 jeunes.⁹

L'offre de logements existante pour le public alternant sur le Grand Poitiers

Sur l'ensemble des jeunes en contrat d'apprentissage sur l'agglomération Poitevine (élargie), l'hébergement familial, ou encore « *les réseaux de sociabilité, plus ou moins reliés aux familles* »¹⁰, constitue la première des solutions adoptées par les alternants. A ce titre, le rapport de l'IGAS précise qu'en France, cette option d'hébergement concerne environ les deux tiers des solutions d'hébergement auxquelles recourent, à un moment donné, les 600 000 jeunes concernés, dont 420 000 apprentis. Pour les autres, une solution d'hébergement/logement est indispensable pour suivre leur formation. La recherche de solutions d'hébergement est différenciée, selon le rapport de l'IGAS, au regard du désir d'autonomie, de l'organisation des mobilités et des rythmes des alternances.

Offres hors marché et modes d'hébergement non régulés : peu de souplesse

Pour les apprenants ne bénéficiant pas de cette solution, on constate sur le territoire concerné qu'il existe un panel de solutions mobilisables, lesquelles s'avèrent dans bien des cas inadaptées aux besoins des jeunes¹¹. Certaines d'entre-elles sont une offre dites hors marché (Internat), d'autres constituent en revanche des modes d'hébergement non régulés (résidence privée, hôtel, chambre chez l'habitant). On peut ainsi distinguer sur l'agglomération de Poitiers les solutions¹² suivantes :

- Solution fermée de type « internat » dans les murs du CFA,
- Solution fermée de type Internat des établissements public locaux d'enseignements (EPLA et ELPEA) que nous appellerons Internat « ouvert » ou Internat « fermé »,
- Gestion de chambres dans le parc diffus et conventionnement avec gestionnaire d'équipement (Auberge de jeunesse, résidence, bailleur HLM),
- Marché libre (hôtel, résidence privé, logement privé et public).

La solution fermée de type Internat reste actuellement l'offre régulée principale offerte aux apprentis sur le territoire du Grand Poitiers. Nombre d'établissements proposent une offre d'hébergement sur le site : 10 sites de formation disposent d'un Internat. Pour autant, seulement 5 Internats sont spécifiquement destinés à l'accueil des apprentis (ou des jeunes en alternance). Deux lycées gèrent en revanche des Internats dit « ouverts » à ces mêmes jeunes. Par opposition, trois lycées disposent actuellement d'un Internat dit « non ouverts », car d'une capacité d'accueil insuffisante et prioritairement ouverts aux élèves de l'enseignement secondaire. On dénombre ainsi plus de 1200 places d'Internat réparties sur l'ensemble des sites d'accueil de formation des apprentis (CFA, EPLA et ELPEA) et plus de 200 jeunes hébergés dans l'une de ces solutions.

⁹ Calcul sur la base d'une estimation en 2012, de plus 10 % par rapport à 2013 et compte tenu du même ratio de jeunes présent dans les contrats de professionnalisation, soit 77 %.

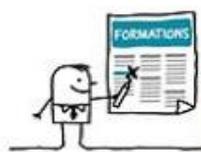
¹⁰ « L'hébergement des jeunes en formation par alternance : comment investir dans des solutions adéquates », rapport de l'IGAS, octobre 2010, p. 36

¹¹ « L'hébergement des jeunes en formation par alternance : comment investir dans des solutions adéquates », Op. cit, p. 36

¹² Hors hébergement familiale

Les places en internat sur Grand Poitiers

Le tableau ci-après rend compte de l'existence ou non d'une solution fermée de type Internat au sein de formation du Grand Poitiers et précise le nombre de places. L'approche retenue consiste ensuite à spécifier le niveau de satisfaction du besoin en logement des apprentis présents sur les sites de formation (tableau constitué à partir d'une enquête téléphonique réalisée auprès des centres de formation en 2013).



		Nombre total d'apprentis 2011	Places d'hébergement	Besoins couverts	Risque/Besoins non satisfaits en direct
Solution Internat spécifique pour les apprentis	CFA Chambre de Commerce et d'Industrie 86 ¹	1149	109		L'internat doit fermer ses portes en 2015 pour non-conformité des locaux
	CFA du Bâtiment 86	861	93	L'internat couvre largement les besoins d'hébergement du CFA.	
	CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat 86	857	64	L'internat couvre largement les besoins d'hébergement du CFA.	
	CFA Compagnons du Devoir	57	24		
	CFA Transport-Logistique	159	39	L'internat couvre largement les besoins d'hébergement du CFA.	
Internat ouvert pour les apprentis	LYCEE KYOTO	9	186	L'internat couvre largement les besoins d'hébergement du CFA.	Seulement la moitié des besoins couverts par cette solution. Une convention lie les CDD avec l'Auberge de jeunesse
	EREA² ANNE FRANCK	2	106	L'internat couvre largement les besoins d'hébergement du CFA.	
Internat non ouvert pour les apprentis	LYCEE ISAAC DE L'ETOILE	68	400		Le lycée gère 10 chambres en directe (semi surveillées) et passe des conventions avec des hôteliers à proximité du site.
	LYCEE LE DOLMEN	12	90		Pas de réponse pour les apprentis même si effectif faible
	LYCEE PILOTE INNOVANT	33	140		Développement de solution en direct par les jeunes (propriétaires privés, résidences étudiantes, chambre d'hôtel)
Aucune solution	IRTS³	23	-		Pas de solution, marché locatif + service logement Habitat Jeunes
	Université de Poitiers	204	3434		Apprentis non prioritaire pour les chambres CROUS, résidence Habitat Jeunes et marché locatif

1 – Chiffres comprenant la totalité de l'offre de formation sur l'agglomération de Poitiers, ECS compris

2 – Etablissement régional d'enseignement adapté

3 – Institut Régional du Travail Social

Il existe un certain nombre d'établissements qui ne connaissent pas de difficulté pour héberger leurs apprenants. Ainsi, les CFA du Bâtiment de la Vienne, de la Chambre des Métiers 86 et du Transport Logistique possèdent leur propre internat et satisfont globalement l'ensemble des besoins en logement de leurs alternants. Ce que signalent en revanche certains CFA, c'est l'inadéquation de l'offre à la demande des jeunes. L'offre en internat souffre d'un déficit d'attractivité pour les alternants qui recherchent « des solutions d'hébergement plus ouvertes ». Les lycées publics et privés disposent également d'un internat, mais l'enquête relève que cette offre dédiée est déjà, pour certains établissements, sous dimensionnée, par rapport à la demande d'hébergement des élèves du secondaire. Seulement 3 lycées sur 5 dans notre enquête ont l'opportunité d'ouvrir leur Internat à leur public alternant. On trouve enfin des sites de formation (IRTS et l'université de Poitiers) qui n'ont pas d'Internat. C'est une véritable problématique pour ces apprenants qui doivent trouver leur propre solution, dans les autres formes mobilisables sur le territoire (cf.ci-après).

Solutions alternatives semi-régulées

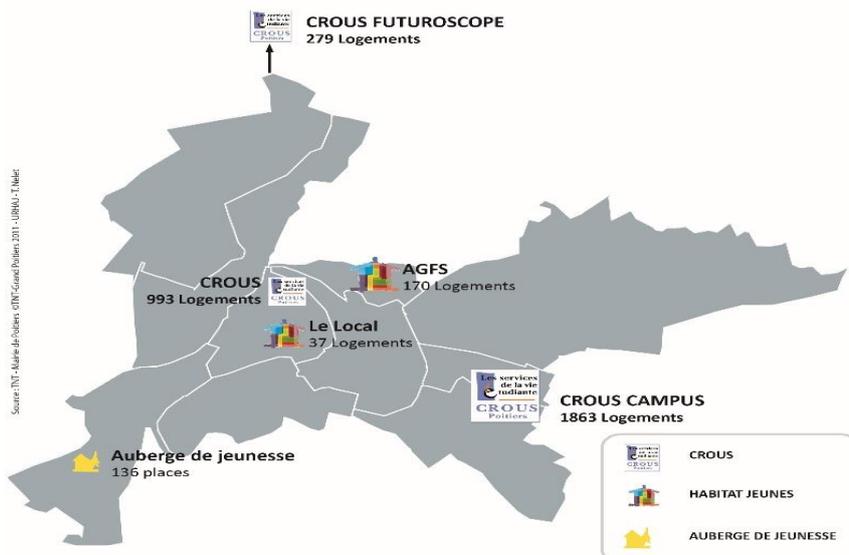
Mais à côté de cela, certains établissements ont développé des solutions alternatives « semi-régulées », comme la gestion en semi-surveillé de chambres et/ou l'établissement de conventions avec un établissement extérieur (Isaac de l'Etoile qui loue 10 chambres au bailleur social Logiparc). Il peut s'agir d'une auberge de jeunesse mais également d'un hôtel (gestion privée). Ces conventions permettent de réserver un nombre de places pour les les apprentis et de négocier des tarifs pour les jeunes.

Offre régulée : souple mais un accès difficile

En matière d'offre régulée, le CROUS offre une solution possible pour les jeunes apprentis du CFA de l'Université de Poitiers. Ce sont plus de 3135 logements répartis sur l'agglomération, avec une concentration de l'offre sur Poitiers Est. Or les logements du CROUS restent prioritairement réservés aux étudiants boursiers. Sur les plus de 27 000 étudiants dans l'enseignement supérieur accueillis sur l'agglomération Poitevine à la rentrée 2007, on dénombrait 29 % d'étudiants boursiers, soit plus de 7 500 étudiants. Même si le parc du CROUS connaît par ailleurs une crise d'attractivité¹³, l'Université de Poitiers reconnaît que les apprentis peinent à trouver une solution de logement dans le parc de logement du CROUS.

Les résidences sociales de type « FJT », dites Habitat Jeunes, offrent également une solution utilisée par les apprentis. Ainsi, le public en alternance représentait 30% du public accueilli en 2011¹⁴. En revanche, il s'agit d'une formule encore méconnue de la part des apprentis et même des Centres de Formation. A noter qu'on dénombre deux associations en charge de la gestion d'un équipement sur le territoire.

Le parc dédié aux publics jeunes



Autres solutions d'hébergements : souple mais une offre régulée

En dernier lieu, et de manière tout à fait substantielle, le recours aux offres non régulées dans le cadre du marché locatif privé (résidence principale, hôtel, chambre d'hôtes, gîte rural résidences étudiantes) est largement utilisé par les apprentis ayant besoin d'une solution d'hébergement. Ces solutions, favorisant l'autonomie des jeunes, présentent toutefois « le double inconvénient » :

- Elles sont plus coûteuses pour les occupants que celles qu'offre le parc public et social
- Même si d'autres solutions d'hébergement existent, elles supposent une recherche que tous les CFA et toutes les entreprises ne font pas et les jeunes, souvent mal outillés, ont du mal à les réaliser par eux-mêmes. Or, contrairement à d'autres demandeurs de logement – a fortiori d'hébergement – le jeune ne peut attendre d'avoir un logement/hébergement car, il ne maîtrise pas la date de son cursus d'alternance¹⁵.

¹³ PLH, Plan local de l'habitat (2009-2015), DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS – SCENARIO D'EVOLUTION, PROGRAMME D'ACTIONS, p. 70.

¹⁴ Base dossier vert, 2011. Apprentis niveau V, IV et plus, puis stagiaires rémunérés, non rémunérés.

¹⁵ « L'hébergement des jeunes en formation par alternance : comment investir dans des solutions adéquates », rapport de l'IGAS, octobre 2010, p. 46

C. Recensement des besoins sur le territoire au regard des constats préalables

L'état des lieux ci-avant souligne un certain nombre de constats qui font écho aux problématiques actuelles des Compagnons du Devoir 86, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie 86 et de l'association Le Local basée à Poitiers. A ce titre, l'ensemble de ces entités font face aujourd'hui à des questionnements individuels. Mais, certaines problématiques se croisent et finissent par devenir communes.

Un besoin d'hébergement / logement des jeunes alternants conséquent et croissant

Une offre d'hébergement sous dimensionnée par rapport à la demande des élèves du secondaire

Les saisonniers du Futuroscope à héberger / loger en période estivale

Une demande non satisfaite d'hébergement / logement des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion socio professionnelle

Forte progression des effectifs de jeunes à accueillir du fait de l'évolution de l'offre de formation

Comme rappelé précédemment, l'offre d'hébergement des jeunes en internat est sous dimensionnée par rapport à la demande des élèves du secondaire. Les jeunes doivent alors trouver des solutions alternatives (marché locatif privé, ...). Ou bien, au mieux, les structures de formation conventionnent avec certains gestionnaires tels que les auberges de jeunesse ou encore les hôteliers. De plus, l'afflux des saisonniers en période estivale (parc du Futuroscope) vient interroger l'offre d'hébergement / logement disponible sur le territoire. Qui plus est, Le Local se voit dans l'obligation de refuser un certain nombre de demandes (une trentaine en moyenne par an) sur les dernières années concernant l'accueil de jeunes actifs et ou en insertion/formation (16-30 ans) faute de place disponibles.

Enfin, certaines structures telles que les Compagnons du Devoir observent une forte progression des effectifs de jeunes à accueillir suite à l'évolution de leurs activités dans le cadre des Centres de Formation d'Apprentis Poitou-Charentes. A ce titre, deux nouvelles sections ont été développées et peuvent accueillir désormais 70 jeunes supplémentaires (section maçonnerie et section tailleur de pierre).

Des locaux dispersés et inadaptés

Implantation actuelle des Compagnons : 3 sites d'hébergement proposant des conditions peu satisfaisantes et sans aucune possibilité d'aménagement et d'extension (rue des Trois Rois, Maison Diocésaine et Auberge de jeunesse)

Fermeture de 109 places d'internat sur le site de la MFR pour cause de non conformité

Aujourd'hui, les jeunes alternants sont dispersés sur le territoire du Grand Poitiers même si des zones de formation sont largement identifiées (Pôle République, la zone du Futuroscope « Portes du Futur », ...). Ainsi, des structures de formation, comme les Compagnons du Devoir, voient leurs possibilités d'hébergement / logement éclatées sur la communauté d'agglomération. En effet, la Maison des Compagnons n'est pas en mesure aujourd'hui d'accueillir l'ensemble des effectifs de jeunes et du personnel d'encadrement. Au-delà de la possibilité d'accueil, il est aussi question de l'adaptabilité des locaux. Les différents sites d'hébergement / logement proposés par les Compagnons sont vétustes et/ou plus adaptés aux demandes des jeunes.

La CCI est face aux mêmes réalités, à la différence qu'une échéance de fermeture de l'internat a été fixée (2015) sous le joug d'une double injonction :

- Conformité PMR : l'ensemble des bâtiments publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite au 1er janvier 2015. Les aménagements intérieurs de l'hébergement, de par leur conception, ne peuvent être mis en conformité.
- Commission de Sécurité : lors de la commission de sécurité du 2 décembre 2010, un avis défavorable a été émis quant à l'exploitation des ERP du 1^{er} Groupe, Bâtiment A, B et R. De nombreux travaux ont été menés pour retrouver un avis favorable un an plus tard. Néanmoins, les membres de la

Commission de Sécurité ont sommé de supprimer l'hébergement dans sa configuration actuelle dans les meilleurs délais, ce pour quoi nous nous sommes engagés.

Enfin, ce bâtiment, comme l'ensemble du site de la Maison de la Formation, nécessite désormais une reprise importante de l'isolation des différentes unités, ceci afin de réduire de manière significative les consommations d'énergie.

L'accueil actuel des alternants : un impact financier non négligeable pour les gestionnaires

Les parcours des jeunes apprenants sont contraints aux rythmes de l'alternance (centre de formation, entreprise). Dès lors, les gestionnaires de structures font face à des conditions d'hébergement spécifiques (durées d'hébergement variables pouvant aller de quelques nuitées à plusieurs mois) qui nécessitent une gestion drastique parfois coûteuse. D'autant que l'alternance et notamment l'apprentissage « n'est plus un ensemble homogène mais une mosaïque »¹⁶. Les structures doivent donc être en capacité de s'adapter au public accueilli en proposant des solutions « cousues main ».

Parcours pluriels et parcours fragilisés

L'accueil de jeunes mineurs

Jeunes mineurs et jeunes majeurs sont concernés par l'alternance. L'accueil d'un public mineur vient questionner l'encadrement et le lien aux familles. Ainsi, des équipements spécifiques doivent être mis en œuvre pour sécuriser d'une part le parcours de ces jeunes mineurs et d'autre part, les familles. Aujourd'hui, la CCI et les Compagnons disposent d'équipements et d'encadrement permettant l'accueil d'un tel public (hébergement collectif, veilleurs, restauration, ...). Par conséquent, ils ont instauré un suivi et un accompagnement de la vie quotidienne mais qui est aujourd'hui mis à mal – dans certains cas – les sites d'accueil ne s'y prêtant plus réellement (Compagnons du Devoir et les « multi sites », CCI et la vétusté des locaux n'assurant plus une sécurité suffisante). Les équipements sont ainsi dédoublés car, les sites d'hébergement / logement sont disséminés sur le territoire du Grand Poitiers. Les jeunes mineurs sont ainsi dispersés en fonction du lieu de formation.

Jeunes mineurs ou jeunes majeurs, ils sont souvent confrontés à la première expérience face au logement. Expérience qui peut parfois être douloureuse au regard de la première décohabitation familiale et des contraintes de l'alternance (mobilité, ...).

Des parcours d'insertion / formation des jeunes fragilisés voire en proie à une forme de précarité

Les alternants sont très souvent confrontés à la problématique du double, voire du triple logement en lien avec le lieu du domicile familial, le lieu de formation et le lieu d'apprentissage. Leur accès à un hébergement / logement peut sembler complexe au regard de la contrainte financière, géographique et de la particularité de leur « mode d'habiter » ou « de leurs besoins » (à la nuitée, à la semaine, ...). Dès lors, les demandes d'hébergement pour des séjours courts et fractionnés sont dépendants de la frilosité des bailleurs et du statut de locataire mal adapté aux exigences de mobilités (préavis de départ trop longs, difficultés à mobiliser les aides au logement dans le cas de double logement, multiplicité des filtres et des garanties exigées à l'entrée, poids des intermédiaires immobiliers). Ainsi, les parcours des jeunes peuvent très vite être fragilisés. D'autant que les conditions d'accueil proposées actuellement sur le Grand Poitiers – par les Compagnons, la CCI et Le Local – sont insuffisantes voire inadaptées. Cette situation participe inévitablement à la fragilisation des parcours des jeunes apprenants.

Enfin, comme vu au préalable dans le diagnostic, « 26 % des jeunes ménages du Grand-Poitiers ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté ce qui est largement supérieurs aux autres EPCI du département¹⁷ ». Leurs vulnérabilités face à l'emploi fragilisent leur parcours d'insertion. Les jeunes non diplômés sont évidemment les plus impactés par cette situation d'instabilité économique et sociale. Pour exemple, les apprentis non diplômés sont très vulnérables sur le marché du travail. En 2009, « moins de quatre sur dix ont un emploi sept mois après la fin de leur formation. Seule la moitié de ces emplois est à durée indéterminée et la proportion d'intérimaires est nettement plus élevée que parmi les



26% des jeunes ménages du Grand Poitiers ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté

¹⁶ Cf. Gilles Moreau (dir.) « Des CFA ouverts au regard sociologique », MSH, centre associé au CEREQ, rapport au Conseil régional des Pays de la Loire, 2008, pp. 49-50.

¹⁷ Etude PLH, p. 71.

diplômés »¹⁸. C'est pourquoi la notion de parcours s'impose aujourd'hui aux structures de formation et d'hébergement / logement pour sécuriser les itinéraires des jeunes et prévenir les « vulnérabilités ».

C'est bien le parti pris du Local au travers de son projet socioéducatif, l'Habitat servant de levier à l'insertion des jeunes et à la sécurisation de leur parcours. Ainsi, dans le futur projet, l'imbrication des parcours résidentiels et des parcours pédagogiques *via* l'outil « Habitat », symbole de la mutualisation, devrait permettre de participer au bon déroulement des parcours des jeunes alternants sur le territoire du Grand Poitiers et participer à l'attractivité du territoire en la matière.

III. Présentation des partenaires opérationnels du projet de la Résidence Habitat Jeunes implantée sur le site de la Maison de la Formation du Grand Poitiers

Ainsi, le futur projet mutualisé de Résidence Habitat Jeunes Poitiers Ouest concerne plusieurs acteurs de l'habitat et de la formation :

- SIPEA Habitat
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie 86
- Les Compagnons du Devoir



sur

SIPEA Habitat

Futur propriétaire de la Résidence Habitat Jeunes, SIPEA Habitat, SEM de la ville de Poitiers, a pour mission la construction, la gestion et la location d'un parc immobilier dit « social » à destination de personnes aux revenus modestes. Créée en 1990 de la fusion de deux SEM de la ville de Poitiers (elles-mêmes créées en 1967), elle gère aujourd'hui, après 40 ans d'existence, environ 3 600 logements individuels ou collectifs répartis sur Poitiers, et quatre communes du Grand Poitiers (Buxerolles, Vouneuil sous Biard, Fontaine Le Comte et Migné- Auxances) ce qui représente environ 15% du parc de logements sociaux de la Vienne. A la fois bâtisseur, gestionnaire et aménageur, SIPEA met en œuvre la politique de la ville en matière d'habitat, avec une équipe de 87 salariés et trois agences réparties dans différents quartiers de Poitiers (Place de France, Robert Schuman et Victor Hugo).

La Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Vienne (CCIV)

Co-fondateur de la démarche de la création d'un espace d'hébergement / logement pour les jeunes alternants

Parce que son internat doit fermer et qu'elle se questionne sur les conditions d'accueil et d'accompagnement de ses apprenants, la CCIV est l'un des co-fondateurs de la démarche de création de la Résidence Habitat Jeunes. Au départ, de manière corollaire la CCIV et les Compagnons du Devoir sont entrés en contact avec SIPEA au regard de leurs problématiques individuelles (fermeture internat, vétusté, ...) conduisant à la même conclusion : créer un espace d'hébergement / logement pour leurs jeunes en alternance. Dès lors, le projet de mutualisation a vu le jour. SIPEA s'est emparé de cette question et à interpeller Le Local, compétent sur la question de la gestion d'une telle structure et garant d'une certaine « culture » et manière de faire (Education Populaire, « faire ensemble », ...).

4 institutions fondatrices, 7 structures de formation

Le site de la Maison de la Formation regroupe l'ensemble des composantes de l'appareil de formation consulaire et patronal du Département. En effet, la CCIV, le MEDEF Vienne et l'UIMM Vienne ont créé les structures adaptées pour répondre aux besoins de formation des entreprises industrielles au travers des entités AFPI Poitou-Charentes, AFPI Insertion et CFAI Poitou-Charentes, mais également des entreprises du secteur tertiaire au travers des structures ACIF, ACIF Entreprises et CFA-CCIV.

¹⁸ Ministère de l'Education Nationale, note d'information, « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », 2009.

4 filières de formation, 12 pôles de compétences

La collectif MDF est un outil unique qui suscite l'intérêt des autres CCI (en 2011, deux délégations de CCI sont venues voir sur place le fonctionnement de la MDF).

Cette entité propose ainsi une offre globale de formation répondant aux besoins des entreprises locales, des salariés et des demandeurs d'emplois.



Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)

Co-fondateur de la démarche de la création d'un espace d'hébergement / logement pour les jeunes alternants

Comme évoqué au préalable, à l'origine, les Compagnons du Devoir sont à l'initiative – avec la CCIV – du montage de ce projet qui visait à créer un espace d'hébergement / logement pour les jeunes en alternance. Face à de vraies difficultés d'éparpillement de l'hébergement de leurs jeunes sur le territoire du Grand Poitiers, de la vétusté de leurs locaux et de l'inadéquation avec les besoins d'hébergement / logement des jeunes, les Compagnons sont impliqués dans ce projet dont la finalité serait de rassembler sur un même site l'ensemble de leurs jeunes alternants et le personnel d'encadrement ainsi que de bénéficier de retombées du fait de la mutualisation.



La présence des Compagnons du Devoir au sein de la ville de POITIERS est ancestrale, mais c'est réellement en 1981 dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans contracté auprès de la mairie que l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) a établi un passage régulier et significatif dans cette ville. L'AOCDTF plus communément nommée « Les Compagnons du Devoir » y a alors organisé son foyer d'accueil pour les jeunes du Tour de France de passage à Poitiers en s'appuyant sur son projet socio éducatif. A ce titre, les Compagnons du Devoir sont implantés sur quatre sites d'hébergement dispersés sur le Grand Poitiers (compris le logement du Prévôt) et dispose d'un site de formation.

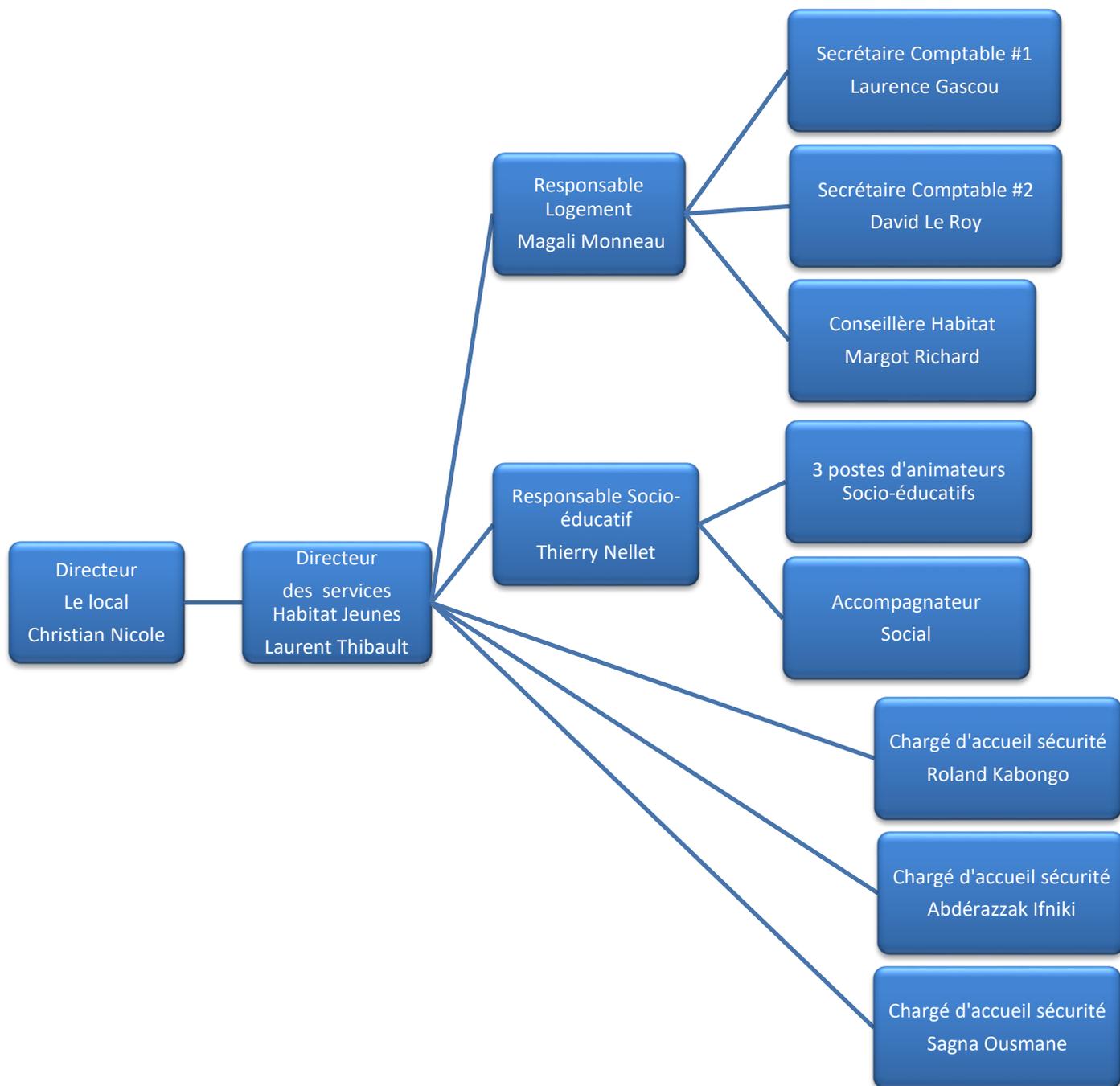
Une étape dans le parcours des jeunes alternants et un tremplin vers l'emploi

Les actions des Compagnons du Devoir permettent aux jeunes, en recherche d'une profession, l'acquisition d'un métier au travers de l'apprentissage, du perfectionnement et de la formation continue. Cette formation s'appuie avant tout sur l'alternance. Cela signifie que l'expérience première et fondamentale au sein de l'entreprise permet la mise en situation du jeune dans le monde du travail. Pour cela, les Compagnons du Devoir s'efforcent de développer, en premier lieu, un partenariat avec les entreprises des environs de Poitiers et de sa région, pour permettre l'accueil des jeunes dans de bonnes conditions, tant sociales que professionnelles.

Les Compagnons du Devoir travaillent dans ce sens à l'aide d'un projet pédagogique et éducatif adapté à la mission qu'ils se sont fixée : cette autonomie s'acquiert en premier par l'apprentissage du métier. Dès lors, les Compagnons accompagnent le jeune dans son projet professionnel. Les « anciens » l'encadrent dans le choix de ses différentes expériences professionnelles : élément structurant dans son parcours. Par ailleurs, les moyens mis en œuvre par les Compagnons facilitent l'insertion du jeune dans la société en « le responsabilisant » dans des domaines aussi variés que sa santé, la gestion de ses finances, ses relations à l'autre, à la loi.

Ressources Humaines

I. Organigramme de la nouvelle résidence



II. Fiches de postes

Fiche de poste - Directeur des services Habitat jeunes

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Directeur des Services habitat jeunes Poitiers, sur l'ensemble des résidences gérées par l'association Le Local ALISFA 655 points – cadre
Missions	Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, le Directeur Habitat jeunes a pour missions principales dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif, - De la réglementation en vigueur, - Des accords définis dans le cadre des conventions avec les partenaires de l'association.
Domaine d'activité	Logement Jeunes – management
Fonctions	<p>Direction des résidences :</p> <p>Par délégation du Directeur de l'association, le directeur Habitat jeunes a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De recherche avec le Bureau de l'association les moyens de permettre au Conseil - d'Administration d'évaluer les actions réalisées et de définir les orientations en conformité avec le projet. - D'assure le suivi pédagogique de l'équipe d'animation en veillant notamment à ce que la mise en œuvre des activités soit conforme au projet. - la gestion de résidences gérées par l'association : - la gestion du personnel affecté au secteur Habitat Jeunes : <p>Le directeur organise le travail de l'ensemble des salariés du centre et veille au respect des contrats de travail et de la convention collective.</p> <p>Le directeur de résidences est chargé de l'ensemble de la fonction « Personnel » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planification, horaires, congés payés, - négociations, respect du règlement intérieur. - la gestion financière du secteur en lien avec le directeur de l'association <p>également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a pour rôle de valoriser l'image de l'association vers l'extérieur en particulier avec les médias et les autres associations ou instances. Il a un mandat de représentation par délégation du directeur. - Il doit rendre compte auprès des instances de l'association.
Place dans l'organigramme	Sous la responsabilité du Directeur Travail en équipe
Relations	<p>Internes : ensemble des équipes des résidences habitat jeunes ainsi que des équipes du centre social</p> <p>Externe : structures partenaires des résidences, partenaires financiers, tutelles (CAF, DDCS, DDT, ...),</p>
Horaires de travail	plein : 35 heures par semaine le directeur Habitat Jeunes peut être amené à travailler en soirée et en weekend.
diplômes	Le Directeur Habitat jeunes devra être titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire de niveau II (CAFERUIS, DESJEPS, ...)

Fiche de poste – Chef de Service logement

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Chef de service Logement Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 535 points – cadre
Missions	Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, le Chef de service Logement a pour missions principales dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif, - De la réglementation en vigueur, - Des accords définis dans le cadre des conventions avec les partenaires de la résidence. L'ensemble des missions liées au suivi et à la gestion de la résidence
Domaine d'activité	Logement Jeunes – management - organisation
Fonctions	<p>Responsable de l'entretien de la Résidence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable du suivi et du contrôle de l'entretien de la structure (relation avec les entreprises chargées de ces missions) - Mise en place des procédures d'entretien des espaces - Mise en place des plannings d'entretiens <p>Responsable de la maintenance de la Résidence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la mise en œuvre et du contrôle des différentes maintenances nécessaires (relation avec les entreprises) - Responsable des réparations mobilières et immobilières - Relation avec le Bailleur propriétaire sur les travaux dans le cadre de la PGT. - Responsable des réparations de premier niveau (à l'aide du logiciel de la CCI, il effectuera les demandes des réparations, établira le planning et en fera le suivi) - Suivi et contrôle du mobilier et du matériel <p>Responsable des plannings d'occupation des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elabore les plannings d'occupation des logements - Mise en place et suivi d'outils de gestion d'occupation - Utilisation du logiciel UNHAJ - Un point de vigilance particulière sera accordé aux alternants (CCI, CFAI, Compagnons du devoir) : Etablir des liens privilégiés avec les personnes ressources de chaque structure afin de répondre au mieux à la demande des jeunes et des partenaires dans le respect du projet et des conventions signés - Met en œuvre le remplissage optimum de la structure : <ul style="list-style-type: none"> - communication auprès des entreprises de proximité accueillant des travailleurs saisonniers - prospection auprès de structures recherchant des lieux de stages, de séminaires,... - accueil de résidents passagers à la nuitée, - force de proposition visant à répondre à l'objectif de remplissage

Fonctions (Suite)	<p>Responsable de l'organisation de l'accueil des résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux, contrat de résidence, règlement intérieur... - Gestion des clés électroniques - Organisation des tâches matérielles liées à l'arrivée et au départ des jeunes <p>Responsable de la mise en œuvre des procédures administratives et financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facturation - Suivi des conventions <p>Responsable du personnel : <u>Planning, congés, absences, entretiens annuels, formation, suivi de carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire d'accueil - Secrétaire comptable <p>Missions supplémentaires Assurer le remplacement du responsable socioéducatif durant ses congés ou absences.</p>
Place dans l'organigramme	<p>Sous la responsabilité du coordinateur Social et du Directeur</p> <p>Travail en équipe</p>
Relations	<p>Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes</p> <p>Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, partenaires financiers, tutelles (CAF, DDCS, DDT, ...)</p>
Horaires de travail	<p>plein : 35 heures par semaine</p> <p>le chef de Service logement peut être amené à travailler en soirée et en weekend.</p>
diplômes	<p>Le chef de Service logement devra être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire de niveau II (CAFERUIS, DESJEPS, ...) - ou d'un diplôme de niveau III pouvant faire valoir d'une expérience significative d'au moins 5 années dans le domaine d'activités.

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Chef de service Socio-éducatif Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 535 points – cadre
Missions	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, le chef de service socioéducatif a pour missions principales dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif, - De la réglementation en vigueur, - Des accords définis dans le cadre des conventions avec les partenaires de la résidence. <p>L'ensemble des missions liées à la fonction socioéducative décrite dans le contrat de projet de l'association</p>
Domaine d'activité	Logement Jeunes – animation – management
Fonctions	<p>Responsable de l'animation socioéducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la programmation des animations collectives - Elaboration, suivi, bilan - Responsable du suivi social des résidents en lien avec les accompagnateurs sociaux - Recherche de financements des différentes actions <p><u>accompagnement social de jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les partenaires : CCI, CFA, Compagnons - Au sein du réseau de partenaires de la jeunesse (MLI, Planning familial...) - De X jeunes individuels en lien avec l'accompagnateur social et les différents partenaires du territoire <p>Responsable de la gestion des espaces collectifs et du matériel socioéducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec le/la secrétaire d'accueil - Responsable de la maintenance des espaces collectifs - Responsable du matériel socioéducatif - Gestion des véhicules <p>Responsable des plannings d'occupation des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre le remplissage optimum de la structure : - communication auprès des entreprises de proximité accueillant des travailleurs saisonniers - prospection auprès de structures recherchant des lieux de stages, de séminaires,... - accueil de résidents passagers à la nuitée, - force de proposition visant à répondre à l'objectif de remplissage <p>Responsable de l'organisation de l'accueil des résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux, contrat de résidence, règlement intérieur... - Gestion des clés électroniques - Organisation des tâches matérielles liées à l'arrivée et au départ des jeunes

Fonctions (Suite)	<p>Responsable de la mise en œuvre des procédures administratives et financières liées à la fonction socioéducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de subventions - bilan - Suivi des conventions <p>Responsable du personnel socioéducatif : <u>Planning, congés, absences, entretiens annuels, formation, suivi de carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animateurs socioéducatifs - animateur/éducateur – Accompagnateurs social - Conseillère habitat <p>Missions supplémentaires Assurer le remplacement du responsable logement durant ses congés ou absences.</p>
Place dans l'organigramme	<p>Sous la responsabilité du Directeur des services HAJ et du Directeur Travail en équipe</p>
Relations	<p>Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes</p> <p>Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, partenaires financiers, tutelles (CAF, DDCS, DDT, ...),</p>
Horaires de travail	<p>plein : 35 heures par semaine le responsable socioéducatif peut être amené à travailler en soirée et en weekend.</p>
diplômes	<p>Le chef de service Socioéducatif devra être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire de niveau II (CAFERUIS, DESJEPS, ...) - ou d'un diplôme de niveau III pouvant faire valoir d'une expérience significative d'au moins 5 années dans le domaine d'activités.

Rubriques	Description
<p>Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée</p>	<p>Conseillère Habitat Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 398</p>
<p>Missions</p>	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, animateur / Educateur - Accompagnateur social a pour missions principales le développement, le suivi, l'animation et l'évaluation des projets en direction des résidents dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du contrat de projet signé avec la CAF, • Du projet associatif. <p>Ces projets auront notamment pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favoriser l'accès à l'autonomie, - De favoriser l'insertion, - De favoriser la citoyenneté.
<p>Domaine d'activité</p>	<p>Logement Jeunes Animation socio éducative</p>
<p>Fonctions</p>	<p>La mise en action du projet éducatif et pédagogique dans le cadre du projet global de l'équipement en direction des résidents. Cette mission a pour finalité de favoriser l'accès à l'autonomie, à l'insertion et à la citoyenneté par le biais d'accompagnements individuels.</p> <p>Prospection et captation de logement : la Conseillère Habitat Jeunes doit connaître parfaitement la situation du logement sur le territoire défini et pouvoir proposer des réponses logement aux jeunes qui en feront la demande. Pour cela, la Conseillère Habitat Jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construira un portefeuille de logements adaptés aux situations de jeunes. - Elle prendra contact avec les bailleurs privé et publics afin d'envisager avec eux des modalités d'intermédiation locative. - Des visites dans les logements devront être effectués par la Conseillère Habitat Jeunes afin d'alimenter la base de données logements. - Des conventions avec des bailleurs pourront être passées. <p>Relogement : La conseillère habitat assure l'accompagnement individuel des jeunes vers le logement autonome.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec les organismes sociaux, les gestionnaires de logement, les institutions et les financeurs, la Conseillère Habitat Jeunes accompagne de plusieurs façons les personnes de 16 à 30 ans pour réussir leur parcours résidentiel et, notamment, les jeunes des résidences habitat jeunes de l'association. <p>Accueil, Information</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conseillère habitat favorise la démarche individuelle vers le logement, en respectant le parcours résidentiel, aide à la mise en forme du projet. - la Conseillère Habitat Jeunes reçoit, écoute et soutient les personnes de 16 à 30 ans recherchant un logement. - La conseillère habitat met en place des animations collectives en direction des jeunes recherchant un logement.

Fonctions (Suite)	<p>L'action de médiation et intermédiation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le jeune a trouvé un logement, la Conseillère Habitat Jeunes peut lui apporter une aide dans sa démarche avec le bailleur, notamment permettre à ce dernier de bien prendre en compte les spécificités du jeune locataire. <p>la Conseillère Habitat Jeunes devra tenir informé très régulièrement des actions qu'elle sera amenée à proposer.</p> <p><u>Financement des projets :</u> En relation avec le responsable, la conseillère habitat recherchera des financements dans le cadre des projets et actions développés,</p> <p><u>Réseaux – partenariats</u> Développement d'un réseau partenarial (au niveau local, fédératif, ...) dans le cadre du renforcement de la politique d'insertion par le logement et par tous les moyens appropriés.</p> <p>Acteur professionnel du projet associatif du local, la conseillère habitat est associée à la mise en place d'actions avec le secteur socioculturel pour le développement d'actions auprès du public 16/30 ans.</p> <p>Missions supplémentaires Assurer le remplacement de l'accompagnateur(trice) sociale durant ses congés.</p>
Place dans l'organigramme	<p>Sous la responsabilité du responsable socioéducatif et du responsable logement Travail en équipe</p>
Relations	<p>Internes : Ces missions se dérouleront en étroite relations avec l'ensemble de l'équipe des résidences Habitat Jeunes du Local</p> <p>Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, structures d'insertion, santé,...</p>
Horaires de travail	<p>La conseillère habitat effectuera une mission à mi-temps réparti (17h30 semaine) sur les différentes résidences du Local.</p>
diplômes	<p>Les qualifications retenues correspondent à des certifications inscrites dans le répertoire national des certifications professionnelles⁵, relevant au minimum du niveau III et validant des compétences pour la conduite d'un projet socioéducatif.</p> <p>Il s'agit principalement des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire : assistant (e) social (e), conseiller (ère) en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, chargé d'insertion et de développement local, coordonnateur ou responsable d'actions socio-culturelles, diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur (DEJEPS, DESJEPS) ; - diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques d'accompagnement social et éducatif et diplômes universitaires de technologie des carrières sociales. <p>D'autres diplômes de niveau III peuvent être pris en compte, selon l'appréciation de la Caf, à condition qu'ils soient complétés d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la conduite d'un projet socio-éducatif auprès de jeunes adultes et d'une formation adaptée, validée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des RHAJ.</p>

Fiche de poste - Secrétaire Comptable #1

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Secrétaire Comptable Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 420
Missions	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du Responsable logement, a pour missions principales dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif, - De la réglementation en vigueur, - Des accords définis dans le cadre des conventions avec les partenaires de la résidence. <p>l'ensemble des tâches administratives et techniques liées à la comptabilité, à la gestion et l'administration de la Résidence Habitat Jeunes</p>
Domaine d'activité	Logement Jeunes Administratif, comptabilité, relation résidents/partenaires, Ressources humaines.
Fonctions	<p>Administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et édition des statistiques annuelles - Utilisation du logiciel SI UNHAJ - Suivi des dossiers administratifs des salariés <p>Comptabilité : en lien avec le responsable de la comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et veille de la comptabilité de la résidence - Utilisation du logiciel CHLOE - Suivi des dossiers APL avec la CAF : traitement et contrôle des bordereaux CAF - Facturation et encaissement des loyers (individuels et partenaires), dépôts de garantie... - suivi des comptes auxiliaires résidents, suivi des procédures de relance - Suivi et contrôle des comptes auxiliaires fournisseurs : état de caisse pour contrôle et rapprochement bancaire - Collecte et transmission des pièces comptables - Préparation des fiches de caisses hebdomadaires – dépôt en banque en espèces et en chèques - Suivi des inventaires - Relation avec le service comptabilité de l'association <p>Relation Partenaires/résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des dossiers liés au logement des jeunes : Aides au logement (APL, LOCAPASS...) et suivi - Lien avec collecteur 1% logement, CAF, MSA, Assurances ... <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des dossiers salariés - Préparation des éléments de la paye - Diffusion d'information auprès des salariés

Fonctions (Suite)	Missions supplémentaires Assurer le remplacement du (de la) secrétaire d'accueil durant ses congés ou absences.
Place dans l'organigramme	Sous la responsabilité du Responsable logement Travail en équipe
Relations	Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes, du service comptabilité de l'association Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, clients, fournisseurs
Horaires de travail	Travail à temps plein : 35 heures par semaine.
diplômes	Le secrétaire comptable devra être titulaire : - D'un diplôme de niveau BTS (comptabilité, assistant PME PMI, ...) et faire valoir une expérience dans un poste similaire d'au moins deux ans

Fiche de poste - Secrétaire comptable #2

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Secrétaire Comptable Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 420 points
Missions	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du Responsable logement, a pour missions principales dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif, - De la réglementation en vigueur, - Des accords définis dans le cadre des conventions avec les partenaires de la résidence. <p>l'ensemble des tâches d'accueil et de secrétariat de la Résidence Habitat Jeunes</p>
Domaine d'activité	Logement Jeunes Administratif, comptabilité, relation résidents/partenaires.
Fonctions	<p>Administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil physique du public - Accueil téléphonique, prise de messages - Secrétariat (saisie informatique de documents, mise en forme, tirage, reprographie, classement, fax...) - Gestion administrative de courrier (arrivée, départ), distribution du courrier aux résidents - Suivi des adhésions, des inscriptions - Organisation matérielle destinée au public (affichage...) - Prise de rendez-vous <p>Organisation logistique des espaces collectifs hors animation quotidienne (sous la responsabilité du responsable logement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planning de réservations - Etablissement des conventions d'accueil - Réservation de salle - Mise en place / préparation des espaces - Préparation du matériel - Accueil des visiteurs - Etat des lieux éventuels - Organisation des pauses et repas <p>Accueil / Secrétariat auprès des résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information générale - Renseignements <p>Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des pièces pour constitution de dossiers - Relances - Inscriptions des résidents aux animations socioéducatives

Fonctions (Suite)	Missions supplémentaires Assurer le remplacement du (de la) secrétaire comptable durant ses congés ou absences.
Place dans l'organigramme	Sous la responsabilité du Responsable logement Travail en équipe
Relations	Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes, du service comptabilité de l'association Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, clients, fournisseurs
Horaires de travail	Travail à temps plein : 35 heures par semaine.
diplômes	Le secrétaire comptable devra être titulaire : - D'un diplôme de niveau IV (secrétariat, comptabilité, ...) et faire valoir une expérience dans un poste similaire d'au moins un an

Rubriques	Description
<p>Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée</p>	<p>Animateur Socio éducatif Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 380 points</p>
<p>Missions</p>	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, l'animateur socioéducatif a pour missions principales le développement, le suivi, l'animation et l'évaluation des projets collectifs en direction des résidents dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif. <p>Ces projets auront notamment pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favoriser l'accès à l'autonomie, - De favoriser l'insertion, - De favoriser la citoyenneté.
<p>Domaine d'activité</p>	<p>Logement Jeunes Animation socio éducative</p>
<p>Fonctions</p>	<p>Vie collective de la résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de loisirs au quotidien. Ces actions doivent s'inscrire dans une dynamique d'accès des jeunes à la citoyenneté et à la prise en charge d'un lieu de vie collectif. - En dehors de l'organisation purement « récréatives », l'animateur socioéducatif devra veiller à la mise en place d'actions dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, la prévention santé, l'action culturelle, la gestion d'un budget, - Le travail sur l'implication et la participation des résidents est important. <p>L'ensemble des activités développées l'est en fonction des disponibilités des résidents soit en soirée ou en week-end. L'animateur socioéducatif peut être amené à encadrer des animations sur l'une des résidences de l'association.</p> <p>Organisation de la mission :</p> <p><u>Animation collective :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et animation des espaces collectifs de la résidence - Organise matériellement et pédagogiquement les activités collectives de soirée - Etablit des bilans des activités - Est à l'écoute des résidents et répond à leurs demandes <p><u>Vie quotidienne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil et prise en charge des résidents (distribution clés de chambres, état des lieux,...) dans le respect des procédures existantes en interne et en externe (admission, départ...) - Encadre des temps de coucher et de lever - Fait respecter le règlement intérieur de la résidence

Fonctions (Suite)	<p>Administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmet les informations, à l'équipe et au responsable hiérarchique, liées aux événements survenus pendant la nuit (par écrit dans un cahier de liaison et/ou oralement) : problèmes de comportement, absence, maladies, accidents, comportements inhabituels... <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure la sécurité physique et psychologique des résidents - Effectue la médiation de voisinage nocturne
Place dans l'organigramme	<p>Sous la responsabilité du responsable socioéducatif Travail en équipe</p>
Relations	<p>Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes</p> <p>Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, intervenants ponctuels</p>
Horaires de travail	<p>l'animateur socioéducatif effectuera un temps plein annualisé : 35 heures par semaine réparties inégalement sur les périodes de l'année en fonction des présences des résidents alternants.</p>
diplômes	<p>Les qualifications retenues correspondent à des certifications inscrites dans le répertoire national des certifications professionnelles⁵, relevant au minimum du niveau III et validant des compétences pour la conduite d'un projet socioéducatif.</p> <p>Il s'agit principalement des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire : assistant (e) social (e), conseiller (ère) en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, chargé d'insertion et de développement local, coordonnateur ou responsable d'actions socio-culturelles, diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur (DEJEPS, DESJEPS) ; - diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques d'accompagnement social et éducatif et diplômes universitaires de technologie des carrières sociales. <p>D'autres diplômes de niveau III peuvent être pris en compte, selon l'appréciation de la Caf, à condition qu'ils soient complétés d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la conduite d'un projet socio-éducatif auprès de jeunes adultes et d'une formation adaptée, validée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des RHAJ.</p>

Fiche de poste - animateur / Educateur - Accompagnateur social

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Animateur / Educateur - Accompagnateur social Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 463
Missions	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, Animateur / Educateur - Accompagnateur social a pour missions principales le développement, le suivi, l'animation et l'évaluation des projets en direction des résidents dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif. <p>Ces projets auront notamment pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favoriser l'accès à l'autonomie, - De favoriser l'insertion, - De favoriser la citoyenneté.
Domaine d'activité	Logement Jeunes Animation socio éducative
Fonctions	<p>La mise en action du projet éducatif et pédagogique dans le cadre du projet global de l'équipement en direction des résidents. Cette mission a pour finalité de favoriser l'accès à l'autonomie, à l'insertion et à la citoyenneté par le biais d'accompagnements individuels.</p> <p><u>Responsabilités</u> Les responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre précité sont les suivantes :</p> <p><u>Travail éducatif individuel avec les résidents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien préalable à l'accueil au FJT, définition avec chaque résident d'un contrat et des modalités d'accompagnement liés à chaque personne. - Travail en partenariat avec les différents intervenants, travailleurs sociaux, entreprises d'insertion ou autres impliqués dans le suivi des résidents. - Evaluation de l'avancée du projet par des rencontres individuelles avec le résident et selon nécessité avec les partenaires. - Travail avec les jeunes sur le relogement permettant une sortie du dispositif dans les meilleures conditions. <p><u>Vie collective de la Résidence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des réunions de résidents : Conseil de vie social, comité de résidents. - Ces actions doivent s'inscrire dans une dynamique d'accès des jeunes à la citoyenneté et à la prise en charge d'un lieu de vie collectif. Travail sur l'implication et la participation des résidents. - Mise en place d'actions dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, la prévention santé, l'action culturelle, la gestion d'un budget, ... <p><u>Financement des projets :</u> En relation avec le responsable, la recherche de financements dans le cadre des projets et actions développés,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du budget prévisionnel d'activités, - Suivi budgétaire

	Evaluation du budget annuel
Fonctions (Suite)	<p>Responsabilités (suite) : <u>Réseaux – partenariats</u> Développement d'un réseau partenarial (au niveau local, fédératif, ...) dans le cadre du renforcement de la politique d'insertion par le logement et par tous les moyens appropriés.</p> <p>Acteur professionnel du projet associatif du local, il est associé à la mise en place d'actions avec le secteur socio culturel pour le développement d'actions auprès du public 16/25 ans.</p> <p>Missions supplémentaires Assurer le remplacement de la conseillère habitat durant ses congés ou absences.</p>
Place dans l'organigramme	<p>Sous la responsabilité du responsable socioéducatif et du responsable logement Travail en équipe</p>
Relations	<p>Internes : ensemble de l'équipe des résidences habitat jeunes</p> <p>Externe : structures partenaires de la résidence Poitiers ouest, structures d'insertion, santé,...</p>
Horaires de travail	<p>Animateur / Educateur - Accompagnateur social effectuera un temps plein : 35 heures par semaine réparties sur les périodes de présences des résidents.</p>
diplômes	<p>Les qualifications retenues correspondent à des certifications inscrites dans le répertoire national des certifications professionnelles⁵, relevant au minimum du niveau III et validant des compétences pour la conduite d'un projet socioéducatif.</p> <p>Il s'agit principalement des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplômes du travail social ou de l'éducation populaire : assistant (e) social (e), conseiller (ère) en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, chargé d'insertion et de développement local, coordonnateur ou responsable d'actions socio-culturelles, diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur (DEJEPS, DESJEPS) ; - diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques d'accompagnement social et éducatif et diplômes universitaires de technologie des carrières sociales. <p>D'autres diplômes de niveau III peuvent être pris en compte, selon l'appréciation de la Caf, à condition qu'ils soient complétés d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la conduite d'un projet socio-éducatif auprès de jeunes adultes et d'une formation adaptée, validée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des RHAJ.</p>

Fiche de poste - Agent d'accueil et de sécurité

Rubriques	Description
Intitulé du poste : Lieu de travail Conv. Collective pesée	Agent d'accueil et de sécurité Poitiers, principalement Résidence Poitiers ouest, 120, rue du Porteau ALISFA 348
Missions	<p>Dans le cadre du projet associatif défini par l'association le Local et en références aux objectifs et aux missions définis par la charte nationale des Résidences Habitat Jeunes, sous la responsabilité du directeur de l'association, l'agent chargé d'accueil et de sécurité a pour missions principales la sécurité des résidents et des bâtiments dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du contrat de projet signé avec la CAF, - Du projet associatif. <p>Ces missions auront notamment pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La médiation de voisinage entre résidents - La sécurité physique et affective des résidents - La sécurité des bâtiments <p>L'agent d'accueil effectue un travail à caractère social important. Les relations avec les résidents doivent correspondre avec le projet associatif.</p>
Domaine d'activité	Logement Jeunes Animation socio éducative
Fonctions	<p>L'agent d'accueil et de sécurité interviendra principalement sur les périodes de nuit. Il devra veiller à la sécurité des occupants de la résidence à l'intérieur comme à l'extérieur (enceinte de la résidence). Il aura aussi pour mission de gérer les éventuels conflits entre voisins résidents de la structure ainsi que le respect par les jeunes du règlement intérieur de la Résidence.</p> <p>Responsabilités Les responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre précité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille de nuit éveillée - Capacité d'écoute - Capacité de retransmission d'information auprès de l'équipe socio-éducative <p>Missions supplémentaires Peut-être amenée à effectué des missions de veille sur les autres résidences de l'association, notamment celle du centre-ville</p>
Place dans l'organigramme	Sous la responsabilité du directeur
Relations	Internes : ensemble de l'équipe socio-éducative (en particulier les animateurs socioéducatifs) ensemble des jeunes
Horaires de travail	Travail de nuit avec horaires le week-end. 2/3 ETP (soit 23 h 20 semaine)
diplômes	formation premier secours exigée, SIAP souhaité, Bon relationnel avec un public jeune. Expérience souhaitée de travail avec des jeunes

Le projet pédagogique

La résidence se définit à partir de ses missions qui s'incarnent dans un projet pédagogique. Celui-ci reprend le projet associatif du Local complété par la charte de l'UNHAJ dont l'association est signataire.

I. Le projet associatif de l'association

L'association doit être aujourd'hui, un facteur de cohésion sociale. C'est un espace qui doit permettre le brassage des expériences, la reconnaissance de la valeur de chacun au-delà des différences.

Elle est aussi, dans le courant de l'éducation populaire, un lieu de réflexion et de création qui permet de faire émerger des solutions nouvelles pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés. Ainsi, des valeurs telles que la laïcité, l'éducation du plus grand nombre, la transmission et l'échange de savoirs ou d'expériences, le respect d'autrui, etc., sont des éléments clés de notre projet et doivent permettre de définir et de guider notre action.

L'association est enfin, aujourd'hui, un lieu privilégié de lutte contre toutes les formes d'exclusion et d'apprentissage de la citoyenneté dans un espace démocratique vivant.

Dans ce cadre global, les missions que se donne l'association Le Local sont les suivantes :

Le Local : Lieu de culture et de loisirs

L'association doit être un espace de rencontres et d'échanges multiples permettant :

Une meilleure connaissance de soi et de l'autre, une approche de toutes les formes de culture pour tous les types de public, une découverte de pratiques nouvelles, des apprentissages individuels ou collectifs.

Tous les types de support d'activités pourront être utilisés :

Spectacles, expositions, rencontres avec des artistes professionnels ou amateurs, ateliers de pratiques amateurs, rencontres / débats / discussions, accueil et travail partenarial avec des associations, Etc.

Le Local : Lieu de citoyenneté

L'association doit être un lieu de vie favorisant l'apprentissage et la pratique de citoyenneté par :

L'expression individuelle ou collective, la participation du plus grand nombre à chaque niveau décisionnel, le respect mutuel, la prise de responsabilité à chaque niveau, l'aide et le soutien aux projets individuels ou collectifs.

La citoyenneté acquise en droit, n'existe réellement que dans une pratique permanente donnant à chacun, la possibilité réelle d'adhérer et de participer à la vie de la cité sous quelque forme que cela soit. C'est la possibilité de l'exercice des droits et des devoirs de chaque individu, dans le respect des règles définies par l'ensemble, qui permettra de vivre au quotidien cette citoyenneté.

La participation des usagers ou adhérents peut avoir des formes multiples (participation à une activité, à une commission, à un spectacle, au Conseil d'Administration, au Bureau) où chacun en fonction de ses possibilités, ses envies ou ses disponibilités, pourra s'investir en ayant le souci de participer à un projet commun. Mais la notion de participation doit être élargie de manière plus globale à la possibilité donnée à tous de s'investir dans la vie sociale.

C'est l'organisation de l'ensemble des activités, des instances associative, des instances partenariales et l'attitude de chaque individu dans le cadre des règles de fonctionnement définies qui concourront à la mise en œuvre de cet objectif.

Le Local : Lieu de service

L'association doit être un lieu accessible à tous où l'on est à l'écoute de chaque adhérent, utilisateur, usager et où chacun peut trouver :

Un accueil, des informations, des activités, des services, une aide, une entraide,

... Qui répondent à ses attentes.

En fonction de la diversité du public accueilli (adhérents ou non, particuliers ou associations, jeunes enfants, adolescents, adultes, scolaires, jeunes en formation, salariés, sans emploi, etc.), les services proposés doivent être adaptés, tant en terme de type d'accueil proposé que des tranches horaires d'ouverture de l'équipement.

Le Local : au cœur d'un réseau de partenaires

L'action du Local ne peut et ne doit pas être solitaire. Elle s'inscrit obligatoirement dans un réseau de partenaires, d'institutions avec qui nous devons travailler au quotidien. Ce réseau se situe au niveau des quartiers Centre Ville et de l'ensemble de la ville. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de l'association (élus, professionnels, adhérents, etc.).

C'est l'échange, la rencontre, la confrontation avec les différents partenaires qui enrichiront et feront évoluer notre projet permettant ainsi au Local de continuer à développer son image et son originalité sur la ville et à chaque individu de trouver son mode d'adhésion propre au projet de l'association.

Des partenaires privilégiés sont les fédérations d'Education Populaire auxquelles l'association décide de s'affilier. L'affiliation est un acte politique au sens où elle reconnaît des convergences fortes entre le projet développé par l'association et le projet de la Fédération. La mise en pratique d'un partenariat avec une fédération doit être de trois ordres :

La constitution et la participation à un réseau, chaque partenaire étant responsable de la mise en vie de ce réseau.

L'apport d'aides techniques ou pratiques sur certains dossiers ou projets.

L'interrogation ou l'apport sur des débats de fond en élargissant ainsi la pratique et le niveau de réflexion de l'association.

Un projet global d'action sociale

Le projet global d'action sociale doit se construire en ayant comme objet principal les usagers. Il s'agit de s'adresser à l'ensemble de la population. Notre projet d'action vise au brassage des populations (milieu socioculturel ou inter-âge) et à l'accompagnement des projets et des personnes en portant une attention particulière aux publics les plus démunis, les plus défavorisés socialement, culturellement ou économiquement.

Un projet d'animation globale

En transversalité sur l'ensemble des secteurs, l'attention portée sur le public doit être issue d'un projet d'animation global ayant pour objectif de développer une politique du temps libre en mettant en avant les quatre objectifs suivants : Fonction d'animation et d'animation locale, Lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social, Soutien à la participation des habitants à la vie sociale, Offre de services utiles à la population

Un lieu d'informations, un lieu ressources

Le Local doit être un des lieux sur la ville où chacun va pouvoir trouver des informations en matière de vie quotidienne ou de services de toute nature. Cela implique un développement des partenaires, une mise en commun des informations et un travail en réseau avec tous les partenaires concernés.

Une politique de tarifs adaptés

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès aux activités et aux services, il nous faut prendre en compte les ressources familiales dans les barèmes de participations financières. L'application des quotients familiaux sur l'ensemble des activités doit donc être mise en place le plus rapidement possible.

Un projet favorisant la participation

Notre objectif est de développer une politique d'animation éducative, culturelle et sociale, ouverte à l'ensemble de la population.

A travers l'ensemble des projets ou actions menées par Le Local, nous devons nous positionner comme l'un des acteurs du développement local de la ville.

En développant cet objectif de manière transversale sur l'ensemble des secteurs, nous affirmerons la cohérence de notre projet global et, entre demande sociale et les missions émanant d'institutions, nous positionnerons Le Local dans une démarche participative, recherchant et permettant à chacun, adhérent, usager, habitant du quartier, dans un lieu ouvert, de s'exprimer et d'être associé à la vie et développement du projet associatif.

II. La charte de l'UNHAJ

Extraits de la charte :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité. Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité.

Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme.

Notre engagement historique aux côtés des jeunes travailleurs se traduit aujourd'hui par un engagement aux côtés de tous ceux qui veulent bâtir leur place dans la société, quelle que soit leur situation à l'égard du travail. »

« Chaque signataire s'engage à faire émerger, dans une collaboration permanente avec tous ceux dont c'est la responsabilité le constat des désirs, des besoins et des attentes des jeunes dans tous les domaines où se construit leur développement social et professionnel. »

« Chaque signataire forge avec ses partenaires et avec les jeunes les réponses diversifiées utilisant habitat, emploi, culture, mobilité, bien-être, formation, loisirs non seulement dans leur valeur d'usage, mais également dans les effets sociaux qu'ils produisent. Il s'attache ainsi à satisfaire en même temps aux besoins et aux attentes énoncées par les jeunes et à leur exigence, même muette, de considération et de légitimité. Chaque signataire assure la gestion de projets ainsi conçus, et assume ce faisant la confrontation entre volonté politique, exigence pédagogique et construction économique. »

« Chaque signataire participe en retour à la réflexion permanente menée avec ses partenaires, et fait ainsi évoluer analyses, stratégies et projets. »

Ces missions sont larges et concernent :

- le développement d'un habitat diversifié et adapté à la diversité de la situation des Jeunes ;
- l'organisation et l'aménagement des espaces bâtis, collectifs ou diffus, faisant alterner des lieux d'intimité et de convivialité ;
- l'apprentissage de la citoyenneté ;
- la mise en œuvre de services et d'actions dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la culture, de la santé, de la restauration et des loisirs ;
- la mise en œuvre d'un brassage social entre les jeunes.
- Celles-ci se formalisent dans 2 grandes fonctions : La fonction socio-éducative et le bâti.

La fonction socio-éducative

La fonction socio-éducative se doit de répondre à des objectifs définis par la CAF :

3 critères distincts correspondant à un public prioritaire

- Au minimum 60 % de jeunes de 16 à 25 ans en activité professionnelle, en apprentissage, en stage, ou en recherche d'emploi ;
- Au maximum 25 % de jeunes de plus de 25 ans ;
- Au maximum 25 % d'étudiants immatriculés au régime de la sécurité sociale.

5 principes à respecter :

- L'ouverture à tous, pour assurer une mixité socioculturelle
- L'inscription du projet dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat
- Le soutien à l'accès aux droits et à la citoyenneté
- La valorisation du potentiel des jeunes et des ressources de l'environnement
- L'insertion professionnelle
- De plus, elle est la résultante de plusieurs paramètres, notamment le projet associatif, la chartre de l'UNHAJ, les publics accueillis, les partenaires du projet et de notre territoire.

I. L'accueil personnalisé :

L'accueil du nouveau résident se fera en diverses étapes :

Pour les individuels :

- Pour les jeunes suivis par un travailleur social : pré contact sur la situation sociale du jeune
- Le contact téléphonique, ou physique avec le nouveau résident sur les renseignements généraux du foyer pourra se faire sur le site du centre-ville du Local. Celui-ci est assuré par l'équipe éducative ou l'équipe d'accueil. Selon l'intérêt du jeune pour la structure, un entretien est programmé. En fonction de la situation du jeune, celui-ci peut venir seul ou accompagné par le travailleur social ou ses tuteurs. Lors de cet entretien, sont évoqués la situation sociale du jeune, la présentation plus approfondie du foyer notamment le règlement intérieur, le contrat de résidence, les services et les activités socio-éducatives. Un autre rendez-vous peut être fixé si le jeune souhaite réfléchir et avoir d'autres informations complémentaires. Cet entretien a lieu avec un des membres de l'équipe éducative. Cet entretien se fera dans les locaux de la résidence permettant ainsi la découverte des lieux et des services sur place.

La demande est ensuite étudiée avec l'ensemble de l'équipe en réunion de synthèse en prenant en compte différents éléments :

- Le projet du jeune
- Les conditions de ressources
- L'âge
- Le brassage social au sein de la structure

Ce temps se fera avec l'équipe entière ce qui permettra à l'animateur-éducateur de consulter l'équipe éducative.

- Quand le jeune est retenu et qu'une place est libre, il est reçu pour son admission par son référent.
- Remise du livret d'accueil
- Règlement de l'adhésion
- Règlement du dépôt de garantie
- État des lieux du logement
- Signature du contrat de résidence (éventuellement avec les tuteurs ou référents) et du règlement intérieur
- Mise en place du dossier APL

L'accompagnement individuel est facultatif. Si le résident en fait la demande, il est défini avec le jeune et le référent en prenant en compte l'ensemble des éléments qui structurent la vie sociale et professionnelle du jeune. Ce

suivi a pour objectif de permettre un parcours résidentiel optimisant une meilleure insertion sociale et professionnelle. Ce travail ne peut se faire sans les partenaires locaux de l'insertion et des dispositifs existants.

La plupart de ces informations et démarches peuvent s'effectuer via le SI (Système d'Information) développé par l'UNHAJ et disponible par internet.

Pour les alternants CCI et CFAI :

L'information des jeunes se fait par divers canaux :

- Participations aux portes ouvertes et diverses manifestations de ces organismes.
- Support de communication, flyers et affiches
- Information sur le site internet du Local
- Permanences régulières dans les structures
- Informations téléphoniques

Les jeunes, majeurs ou mineurs accompagnés de leurs parents qui souhaitent intégrer la résidence reçoivent un dossier d'inscription contenant les pièces nécessaires à l'inscription et aux démarches administratives (loca-pass, aides aux logements...). Lors des permanences dans les CFA un accompagnement technique est assuré par l'équipe. Celui-ci est complété par des contacts téléphoniques ou mails.

Quand le dossier est complet, le jeune peut intégrer la structure durant ses périodes d'alternance dans le cadre des conventions de réservation partenaires. Notons ici qu'un jeune alternant, inscrit dans le cadre d'une des conventions de partenariats, peut, si sa situation personnelle le demande, devenir résident permanent.

Les formalités suivantes sont alors observées :

- Remise du livret d'accueil
- État des lieux du logement
- Signature du contrat de résidence (éventuellement avec les tuteurs ou référents) et du règlement intérieur

La plupart de ces informations et démarches peuvent s'effectuer via le SI développé par l'UNHAJ disponible par internet.

Pour les Compagnons du Devoir :

L'information des jeunes et l'orientation se fera directement par les Compagnons. Lors de leur arrivée à la résidence et en lien avec le prévôt, les jeunes établiront avec l'équipe leur dossier administratif et, le cas échéant, les demandes d'aides aux logements. Les mêmes formalités seront remplies :

- Remise du livret d'accueil
- État des lieux du logement
- Signature du contrat de résidence (éventuellement avec les tuteurs ou référents) et du règlement intérieur

Si le jeune le souhaite il pourra bénéficier d'un accompagnement individuel.

La plupart de ces informations et démarches peuvent s'effectuer via le SI développé par l'UNHAJ disponible par internet.

II. L'organisation d'activités liées à l'emploi, la formation, le logement, la santé, les loisirs, la culture :

La résidence est un lieu de vie temporaire de logement, d'apprentissage, d'autonomie pour les jeunes. La finalité est d'amener les jeunes à être acteurs et autonomes, être citoyens dans leur vie quotidienne et sociale.

Plusieurs objectifs:

- Favoriser et permettre aux jeunes de faire des rencontres inédites, de croiser des routes et des parcours divers.
- Favoriser le lien social
- Créer un espace relationnel, un espace où peut naître sociabilité, échanges, communication, écoute.
- Créer des moments de convivialité
- Avoir une qualité d'accueil
- Donner envie et créer des événements
- Travailler sur l'apprentissage et la citoyenneté

Pour mettre en œuvre ces objectifs, deux types d'actions peuvent être menées, des animations au quotidien et des projets collectifs

Animations collectives au quotidien :

Les relations au quotidien restent certainement la meilleure garantie de la mobilisation des résidents sur des activités quelles qu'elles soient. Nous rechercherons la convivialité, la structuration du groupe, le plaisir d'échanger, la prise de responsabilités, la découverte de choses et de pratiques nouvelles :

- Repas conviviaux préparés par les résidents
- Soirées jeux
- Week-ends
- Participation et intégration aux divers ateliers de pratique amateur ou sportive existant sur le territoire et au Local centre-ville-
- Participation aux spectacles et aux événements culturels programmés sur le territoire et au Local centre-ville
- Sports
- Etc.....

Les résidents seront invités à proposer et organiser, aussi souvent que possible, ces animations. L'équipe socio-éducative aura aussi un rôle de support, de propositions et d'incitation.

Les projets collectifs :

Les projets collectifs utiliseront divers supports et auront une certaine durée dans le temps. Il s'agit de projets de loisirs mais aussi de projets liés à la citoyenneté, à la santé... Un des objectifs est l'engagement du jeune dans la durée pour mener à bien l'action dans laquelle il se sera investi. Ces projets peuvent prendre diverses formes :

- Séjours
- Chantiers de jeunes
- Actions santé ...

Le lien avec le Centre Socio-Culturel pourra être un plus en termes de moyens financiers et humains.

Activités liées à l'emploi, la formation, la santé

Ces activités nécessitent, pour la plupart, la mise en place d'un partenariat et constitution d'un réseau sur le territoire. Elles peuvent prendre diverses formes allant d'une soirée thématique à caractère informatif à des projets plus longs se déroulant sur plusieurs mois. Le choix de ses activités peut être fait à partir de la demande des jeunes mais aussi faire suite à des difficultés rencontrées par les résidents.

Ces activités seront reprises par l'accompagnateur des jeunes dans leur parcours d'insertion. Le partenariat permet aux jeunes de mieux connaître les différents services ou structures pouvant les accompagner et ainsi d'être plus autonomes dans leurs démarches.

L'information et l'aide aux jeunes sur les problématiques de la vie quotidienne en vue de leur autonomie et l'insertion professionnelle :

Notre approche est globale et transversale. Elle intègre l'ensemble des éléments qui structurent la vie des résidents : la vie quotidienne en vue de leur autonomie et l'insertion professionnelle

L'accompagnement mis en place concerne l'accueil et l'habitat, mais il nous fait intervenir sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Ceci nécessite l'intervention des partenaires pour travailler sur la complémentarité des uns et des autres .Il ne s'agit pas de faire « à la place de », mais d'accompagner les jeunes, d'être relais entre les jeunes et les partenaires.

Concrètement, un suivi sera organisé sous la responsabilité d'un référent. Le jeune sera accompagné par ce référent tout au long de son parcours résidentiel. Des entretiens réguliers seront effectués où seront abordées toutes les problématiques que le jeune rencontre ou que le référent souhaite aborder.

Ces entretiens s'effectueront de manière formelle à la demande du jeune ou du référent. Ils seront actés dans le contrat de résidence et reprendront par écrit les démarches du jeune et l'engagement de la structure dans son accompagnement.

Cet accompagnement nécessitera un travail partenarial avec tous les acteurs locaux de l'insertion, notamment la Mission Locale d'Insertion, la CCI, les Compagnons du Devoir et le CFAI.

Des réunions de synthèse seront organisées avec l'ensemble de l'équipe et éventuellement les partenaires. Ceci permettra au référent de recueillir l'avis de l'ensemble de l'équipe sur la situation du jeune.

III. La participation des jeunes aux instances de fonctionnement

La participation des jeunes aux instances de fonctionnement se fera sous trois formes :

Le Comité d'Animation

Le Comité d'Animation abordera tous les aspects de la vie quotidienne au foyer : les logements, les lieux collectifs, les différents projets d'animation...Il est composé des résidents et de l'équipe. Il se réunira une fois par semaine le lundi à l'arrivée des alternants mais s'adressera à l'ensemble des résidents.

Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale réunira des administrateurs, des résidents ou leurs représentants pour les mineurs et l'équipe de la résidence. L'objectif est de créer un lieu d'échanges entre les administrateurs de l'association et les résidents. Cette instance permet de faire remonter les discussions abordées en comité d'animation sur la vie du foyer et d'être informés des différents projets en cours. Les résidents siégeant au Conseil de la Vie Sociale peuvent participer au Conseil d'Administration du Local. Le Conseil de la Vie Sociale se réunira une fois par trimestre. Une attention particulière devra être portée sur la représentation des différents groupes de jeunes résidents pour que tous puissent s'y sentir représentés. Des passerelles seront créées entre le Conseil de la Vie Sociale de Poitiers-Ouest et celui du Centre-Ville.

Le Conseil d'Administration

Les jeunes désignés par le Conseil de la Vie Sociale participeront avec un droit de vote au Conseil d'Administration. Ils participeront aux travaux et y feront part des décisions du Conseil de la Vie Sociale (CVS). L'équipe des bénévoles participants au CVS et l'équipe de professionnels les accompagneront dans cette démarche afin de faciliter leur compréhension et leur prise de décision.

Spécificités de la fonction socio-éducative

I. Spécificités du projet

Une réponse cohérente pour un projet commun innovant

Ce projet de création d'une Résidence Habitat Jeunes est né d'une volonté de mutualisation de plusieurs structures ayant des besoins spécifiques (précédemment cités) mais aussi de nombreux objectifs communs. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, la Maison de la Formation, les Compagnons du Devoir et la MCL Le Local se sont donc rencontrés et rassemblés autour de SIPEA Habitat en vue de réaliser un projet commun innovant, respectueux des spécificités et prérogatives de chacun et apportant une réelle plus value à chaque projet individuel. Dès lors, la finalité d'une telle entreprise est bien de proposer un portage collectif basé sur des problématiques communes, tout en offrant des réponses variées au regard de l'individualisation des parcours de professionnalisation des jeunes et du processus d'accès à l'autonomie dans lequel ils sont engagés.

II. Proposer un habitat et un accompagnement pour des jeunes en alternance et inscrits dans un parcours d'insertion

Sous forme d'internat, de maison ou encore de résidence habitat jeunes, chacune des structures parties prenantes du projet logent aujourd'hui des jeunes en alternance et/ou inscrits dans un parcours d'insertion socio professionnelle (étudiants, salariés, jeunes en difficulté,...).

Toutes sont confrontées à la question de l'alternance mais ne l'abordent pas de la même manière au vu de leur champ de compétences respectif. Alors que la CCIV propose avant tout une chambre pendant les regroupements et un espace de formation, les résidences habitat jeunes se servent du logement comme un levier favorisant l'autonomie et l'insertion des jeunes au regard de leur parcours de formation ou de professionnalisation. Les Compagnons, quant à eux, lient étroitement hébergement et formation puisque leur mouvement s'appuie à la fois sur l'apprentissage, les voyages et la vie en communauté.

Dès lors, l'ensemble des structures prend en considération à la fois l'hébergement et le logement ainsi que la formation mais elles ne privilégient pas les mêmes leviers en fonction de leur champ de compétence.

Trois approches se différencient donc ici et privilégient soit :

- Un espace de formation riche avec un hébergement relativement simplifié et présentant peu de souplesse (internat)
- Un « habitat » souple et socio éducatif servant de levier dans les parcours d'insertion et de mobilité des jeunes (Résidence Habitat Jeunes)
- Un esprit « de grande famille » pour l'apprentissage d'un métier. Philosophie structurante dans le parcours des Compagnons qui se traduit au travers d'une « Maison » (avec tout ce que cela implique), d'un site de formation et du « Tour de France » (voyages).

La réunion de ces trois approches, qui engagent des fonctionnements et des moyens différents, nous semble donc aujourd'hui essentielle pour pouvoir proposer des solutions adaptées au « parcours » de formation et d'insertion des jeunes.

III. L'innovation sociale du projet en 6 points :

A. Synergie entre jeunes favorable à l'émergence de vocation

Au-delà de la mutualisation de structures, ce projet a pour objectif de favoriser la rencontre entre jeunes. Ainsi, alternants de la CCIV, « compagnons » et jeunes en insertion socio professionnelle vont pouvoir interagir dans un espace commun et partagé. A ce titre, un des partis pris de ce projet est bien de créer une synergie entre jeunes favorable à l'émergence de vocations.

Plusieurs types de jeunes pourront se croiser et échanger :

- Jeunes alternants de la CCIV
- Jeunes Compagnons, résidant sur Poitiers
- Jeunes Compagnons du Tour de France
- Jeunes salariés (RHJ)
- Jeunes étudiants (RHJ)
- Jeunes en « insertion » (RHJ)
- Jeunes saisonniers

Chaque jeune pourra ainsi se nourrir de l'expérience des parcours de l'autre. A ce titre, l'animation et l'accompagnement socio-éducatif seront décisifs pour impulser une dynamique entre jeunes même s'il n'est jamais simple de faire vivre un collectif avec autant de mouvements de va-et-vient créés par les conditions mêmes de l'alternance. Néanmoins, c'est tout l'intérêt du portage par une association habitat jeunes. L'accueil des jeunes en formation en alternance est une pratique inscrite dans l'histoire de ce mouvement au départ connu sous le nom de l'UNFJT, Union Nationale des Foyers de Jeunes Travailleurs.

« Les équipes Habitat Jeunes fondent leur action d'éducation populaire sur une approche globale, une mixité sociale et un brassage des populations, ainsi que sur une ouverture au quartier et à la ville dans le cadre de projets de territoire répondant aux besoins d'accueil des jeunes », charte de l'UNHAJ.

B. Alternance temps individuels / temps collectifs

La création de ce collectif sera également ponctuée de temps individuels indispensables à la réalisation des parcours de chacun. A ce titre, la résidence est conçue de façon à respecter le rythme et l'organisation de chaque type de public accueilli tout en favorisant le brassage dans les espaces collectifs.

De plus, l'implication des apprenants au-delà des temps de cours semble parfois complexe au regard des rythmes discontinus auxquels ils font face. Le site de la Maison de la Formation tel qu'il est pensé dispose d'un certain nombre d'équipements permettant aux alternants de se rencontrer sur le temps scolaire (restauration) et extra scolaire (salle de musculation, salle informatique, salle home cinéma,...).

Demain, avec la mutualisation, le site de la Maison de la Formation va prendre une dimension toute autre et créer de nouvelles dynamiques propices aux échanges et rencontres entre jeunes dans des espaces dédiés et animés par des professionnels.

Néanmoins, comme a pu le souligner - notamment - l'étude du CEREQ20 des Pays de la Loire, 55% des apprentis de niveau V déjeunent à l'extérieur des CFA et seulement 16% logent dans une structure gérée par le centre de formation pendant leur temps de formation. Pourtant, la plupart de ces apprentis habitent loin de leur établissement d'accueil (en moyenne 40 km séparent leur domicile du CFA selon l'enquête).

Conjointement, les CFA ou autres structures de formation en alternance, amplifient cette distanciation en mettant en avant l'autonomie dont doivent faire preuve les jeunes en tant que salariés.

Dès lors, les jeunes construisent leurs propres espaces de sociabilité en réaction au «contrôle» des établissements, et les cycles de l'alternance eux-mêmes exercent sur les jeunes une force propre à l'éloignement de l'univers institutionnel. Cela explique les difficultés que peuvent rencontrer les structures de formation à retenir et intégrer les alternants quel qu'ils soient, et surtout les plus «éloignés» et/ou en difficulté.

C. Gestion par une Association Habitat Jeunes et nouvelles synergies

C'est pourquoi, la gestion par une association habitat jeunes va pouvoir amener des éléments de réponses et jouer un rôle de facilitateur dans les parcours résidentiels et pédagogiques en créant du lien et en accompagnant les jeunes. D'autant que la mutualisation des personnels encadrant et de leur manière de faire (esprit de grande famille, animateur, ...) va favoriser les synergies et en créer de nouvelles.

C'est aussi pouvoir prévenir les «vulnérabilités» (décrochage,...) et sécuriser les parcours résidentiels et pédagogiques des jeunes apprenants qui pourront échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent au sein de leur formation, leur insertion et confronter leurs points de vue avec leurs «camarades».

Enfin, l'approche globale portée par Le Local viendra étayer les parcours de vie des jeunes, un peu comme peuvent le faire les Compagnons du Devoir. A savoir, prendre en considération la situation des jeunes dans leur globalité en s'intéressant à l'ensemble des « thèmes » qui composent leur vie (l'emploi, la famille, l'ouverture sur le monde, ...).

L'idée n'est pas de créer une institution faite de "contrôle" mais bien de faire en sorte que les jeunes s'approprient l'espace. Et, plus que "s'approprier", c'est bien d'aller à la rencontre de l'autre tout en préservant une part d'intimité - nécessaire à la socialisation et prise d'autonomie de chaque jeune tout en les rendant acteur de leur propre parcours.

D. Un espace Habitat ouvert sur l'extérieur

La future résidence s'inscrira, comme vu au préalable, dans un quartier existant (celui de la Maison de la Formation) et dans une zone de formation importante (Zone de la République). Il est donc bien question d'intégrer ce bâtiment dans cet espace et d'ouvrir la résidence sur l'extérieur en accueillant des jeunes Compagnons du Tour de France, des jeunes saisonniers, du parc du Futuroscope notamment, des jeunes salariés des entreprises environnantes, etc. Ce nouvel habitat devrait donc structurer en partie l'espace de sociabilités de ces jeunes accueillis (même s'ils ne font que passer; la notion d' «habitat étape» est importante notamment dans la philosophie des Compagnons) et rayonner sur le quartier, sur le territoire du Grand Poitiers, voire sur les villes alentours.

A noter, qu'une fois réalisée, la résidence participera à l'attractivité de la zone de la République qui devrait accueillir d'ici 2016 environ 2000 jeunes. Une réelle dynamique territoriale (sur l'alternance en général) devrait très vite se mettre en marche.

Enfin, l'ouverture de la Résidence sur l'extérieur se fera également par les activités proposées par le «pôle» animation de celle-ci qui programmera un certain nombre d'évènements et d'activités sur Grand Poitiers, et villes alentours à destination des jeunes résidents et en lien avec les partenaires.

E. Accompagnement des parcours...

Par une offre de formation

Ainsi, la CCIV via la Maison de la Formation ainsi que les Compagnons du Devoir offrent la possibilité de se former à toute une palette de métiers., Les Compagnons ont développé des formations à une dizaine de métiers traditionnels du bâtiment et de l'industrie sur Poitiers (menuisiers, ébénistes, tapissiers, plombiers, maçons, couvreurs, pâtisseries, ...). La CCIV, quant à elle propose un panel large de formations répondant aux besoins des entreprises.

Par une offre d'accompagnement global de projets de jeunes via le levier habitat

De plus, l'accueil des jeunes en formation en alternance au sein des solutions Habitat Jeunes est une pratique inscrite dans l'histoire de ce mouvement comme vu précédemment. A ce titre, l'objectif des RHJ est bien de contribuer à la socialisation des jeunes par l'habitat, c'est-à-dire par le logement et l'action socio éducative promouvant le vivre ensemble, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, ... Ainsi, face au développement de la mobilité sous toutes ses formes, l'accès au logement demeure un des facteurs fondamentaux sur lequel repose la réussite éducative, professionnelle et sociale des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion socio professionnelle.

F. Adaptabilité des modes d'habiter

Plusieurs problématiques spécifiques aux conditions de l'alternance peuvent être soulignées, à commencer par celle de la mobilité. A ce titre, la multiplicité des lieux de résidence avec un fractionnement des séjours est la principale caractéristique des situations d'alternance conditionnant pour partie leurs conditions d'habiter.

Les jeunes alternants font face à une mobilité qui se caractérise par une instabilité résidentielle, ponctuée par des déplacements fréquents entre lieu d'appartenance (domicile familial) et lieu de résidence en lien avec leur formation (bien souvent en ville). Ces deux principaux lieux ont des spécificités et fonctionnalités différentes.

L'espace d'origine, le domicile familial (le "refuge"), se caractérise par sa stabilité : appartenance identitaire stable et univers familial sont autant d'éléments qui en font un lieu d'ancrage. C'est pourquoi la question de la décohabitation familiale d'un jeune alternant mineur ou majeur est à prendre en considération. L'objectif étant de sécuriser leur parcours résidentiel et pédagogique et de prévenir les risques de «vulnérabilité» (décrochage, difficulté d'intégration,...).

Les espaces secondaires, lieux de réalisation sociale, investis par choix ou par nécessité, représentent les lieux de vie des alternants au sein desquels ils se créent un réseau social, se forgent des compétences pour ainsi s'inscrire dans un parcours d'insertion. Ce lieu, et donc la future Résidence Habitat Jeunes, pourrait donc être le point d'ancrage d'un parcours.

Néanmoins, le parti pris des associations Habitat Jeunes est bien de s'inscrire dans le parcours d'expérimentation des jeunes. La résidence n'est pas nécessairement là pour les fixer sur le territoire du Grand Poitiers mais pour les ouvrir au monde extérieur et faire éventuellement qu'ils puissent y revenir après avoir expérimenté un certain nombre de choses en dehors (emploi, voyage, ...). L'expérience de la résidence doit donc être structurante pour ces jeunes, tant dans leur parcours résidentiel que pédagogique, et plus largement dans leur parcours de vie. Surtout quand ces jeunes quittent pour la première fois le «cocon» familial.

A noter que les structures de formation (Maison de la Formation et Compagnons du Devoir) sont en lien étroit avec les entreprises locales. Les jeunes peuvent donc être amenés à être embauchés sur le bassin d'emploi de Grand Poitiers. D'où tout l'intérêt de la résidence, dépôt de sociabilités structurantes dans leur future vie sociale sur le territoire du Grand Poitiers.

La dissociation du lieu d'hébergement 1 logement avec l'entité même du lieu de formation (à l'inverse des internats d'aujourd'hui) n'aura pas la même résonance pour les jeunes (L'internat, souvent associé à une forme de rigidité et de contrôle, n'est pas toujours facilitant dans les parcours des jeunes. D'ailleurs, très souvent ils fuient ce type d'habitat ce qui rend leur parcours résidentiel plus complexe. La future résidence, gérée par un acteur associatif et «expert» sur les questions de l'habitat des jeunes, va apporter une réelle valeur ajoutée tant en termes d'accueil de ces jeunes (envie des jeunes de rejoindre la résidence) que de répercussions plus larges sur leur parcours résidentiel, de formation et de vie (lieu de socialisation, ouverture sur l'extérieur, ...). Même pour des entités qui fonctionnent déjà de la sorte en mettant un point d'honneur à l'habitat au travers d'une maison et d'une RJH (Le Local et les Compagnons), la nouvelle résidence apportera encore une nouvelle dimension puisqu'elle accueillera sous une forme innovante un panel excessivement large de jeunes et c'est bien une nouveauté en la matière.

IV. Une réponse complète et adaptée pour l'accueil des jeunes mineurs

Déjà confrontés à leur accueil, la CCIV, les Compagnons et Le Local ont une expérience importante et proposent un certain nombre d'équipements et de personnel encadrant. La future résidence dans son ensemble (bâtiment et personnel encadrant) a été pensée pour accueillir ce public jeune et rassurer les familles. Ainsi, un accueil et un accompagnement personnalisé sera effectué, un service de surveillance sera mis en place, les logements seront pensés pour l'accueil de ces jeunes, etc. La résidence accueillera donc toute une palette de jeunes allant des jeunes mineurs à des jeunes adultes prêts à entrer sur le marché de l'emploi. La cohabitation entre les différents âges nécessitera une attention particulière car, les problématiques des 16 ans ne sont pas les mêmes que celles des 18 ans et plus. En effet, les jeunes âgés de 16 ans sont face à leur première décohabitation familiale et peuvent parfois le vivre difficilement. C'est pourquoi des animations et des actions socioéducatives seront envisagées, voire des actions de prévention. Ce type d'actions est déjà mis en œuvre sur le site de la MFR. Ainsi, en 2011, plus de 500 apprentis ont participé à la semaine citoyenne visant à sensibiliser et à responsabiliser les jeunes générations sur les thèmes de la sécurité routière, des risques liés à l'alcool, au SIDA, au handicap, à l'environnement,...

V. Gouvernance du projet : un partenariat innovant et structuré

Réunissant à la fois des acteurs de l'habitat et de la formation, ce projet est novateur d'autant que le partenariat institué est pérenne et s'appuie sur des conventions. Le Local, gestionnaire de la résidence est pilote du projet. Un comité de gestion réunissant les partenaires principaux (CCIV, AOCDTF, Le Local) est mis en place, il a pour objet :

- Le partage des risques financiers liés au remplissage de la structure. Pour cela, Le Local s'engage à fournir 3 fois par an l'état du remplissage de l'établissement ainsi que l'état des loyers reçus sur ces mêmes périodes. Le Local fera également part à ses partenaires des impayés de loyers. En fonction des résultats obtenus en fin d'exercice comptable, le montant des conventions partenaires sera revu. Le partage du projet socio-éducatif de la résidence. Pour cela, Le Local présentera régulièrement le projet pédagogique ainsi que le programme d'animation prévu sur la période. Chaque partenaire aura la possibilité de proposer des projets afin de rendre la fonction socioéducatif de la résidence plus cohérente par rapport aux jeunes accueillis.

- Le partage des problématiques particulières liées au comportement de certains jeunes, aux problèmes éventuellement rencontrés par les personnels sur le site et à l'entretien du bâtiment.
- Le partage des projets de chaque partenaire pouvant avoir une répercussion sur la résidence (organisation de journées portes ouvertes, manifestations spécifiques...).
- Le relevé de décisions et les différents états produits par le comité de gestion viendront alimenter l'évaluation annuelle de la Résidence

VI. Plus-value du projet : deux points essentiels

Gestion par un acteur du réseau Habitat Jeunes. « *Habitat Jeunes : un logement et bien plus* »

À leur entrée dans les logements "Habitat Jeunes", 57,70 % des résidents sont en formation (apprentis, stagiaires, etc.) ou demandeurs d'emplois. Les associations et personnes morales adhérentes de l'UNHAJ sont nombreuses à mettre la question de l'emploi au cœur de leur préoccupation. Elles accompagnent les jeunes dans leurs démarches professionnelles (recherche d'un stage, d'une formation ou d'un emploi). Les animateurs peuvent mettre en place différents ateliers :

- Rédaction de CV, de lettres de motivation
- Préparation aux entretiens d'embauches
- Partenariats avec des missions locales, des centres de formation ou toute autre structure spécialisée dans l'emploi des jeunes. Le projet tel qu'il a été pensé va nécessairement créer du lien avec les structures de formation que sont la Maison de la Formation et les Compagnons du Devoir.

Ainsi, des passerelles vont pouvoir être envisagées pour consolider le parcours de formation et le parcours d'insertion des jeunes accueillis au sein de la Résidence Habitat Jeunes.

A. Un accompagnement ajusté

Comme vu précédemment, la mise en place d'un système de fonctionnement interne spécifique (accueil, veille, animation, accompagnement) et la présence d'adultes (temps de vie le soir, nuit et week-end pour ceux qui ne rentrent pas chez leurs parents) peuvent être des éléments facilitateurs, notamment pour les plus jeunes, et participer à leur adaptation et à leur bien-être. Leur formation se déroulant sur plusieurs mois, ils reviennent régulièrement dans les mêmes lieux de vie, même s'ils n'y restent pas dans les mêmes conditions que les autres.

Ne jamais être tout à fait là, ni ailleurs est un exercice délicat, d'autant plus pour celui qui a besoin de se construire et de trouver des repères. La brièveté de leur passage ne facilite pas leur inscription dans les lieux. Vivre avec sa « maison en sac » suppose une certaine capacité à se satisfaire d'un essentiel réduit et de s'organiser pour en disposer.

B. Les actions socioéducatives

Un travail spécifique autour de leur accueil, de leur intégration et de l'apprentissage des règles de vie en collectivité sera entrepris par l'équipe socio-éducatives de la Résidence, qui doit garder à l'esprit que, si ce public a des besoins particuliers, il s'agit de l'aider à trouver sa place au même titre que tout autre résident. Leur participation aux temps d'animation collective, l'accès à la culture et aux sports sont autant d'axes de l'action socio-éducatrice proposée. Une attention particulière sera par ailleurs portée aux éventuels comportements à risques que certains jeunes (dont les mineurs) pourraient adopter avec insouciance ou méconnaissance des conséquences. Ainsi, la prévention des conduites à risques sera une dimension importante de l'action éducative (alcool, cannabis, etc.), à côté d'autres approches (l'image de soi, rappel du besoin d'hygiène corporelle, de respect des rythmes de sommeil - coucher du soir, etc.). Pour cela, un suivi individualisé peut être nécessaire. Dans tous les cas il s'agit de les inviter à adopter un comportement positif, respectueux d'eux-mêmes, des règles, des lieux, des choses et des autres.

VII. Liens habitat et formation

Cet accompagnement intégrera également une dimension en lien avec la formation elle-même : lever du matin, aide aux devoirs, aide dans la gestion du budget (et recherche d'aides financières adaptées, etc.), recherche de solutions palliatives pour permettre la mobilité, respect et compréhension des règles (droits et devoirs) qui régissent la relation professionnelle, lien avec l'employeur en cas de besoin, etc. Pour parvenir à ces objectifs, Le Local compte mettre en place un système de fonctionnement adapté à l'accueil des alternants, et particulièrement les points suivants:

- L'organisation pluridisciplinaire de l'équipe et la désignation de référents « apprentis » visant à participer à la sérénité et la sécurité de ce public
- L'interface : le lien entre CFA et foyer doit faciliter la résolution des problèmes éventuels intervenants avec des jeunes
- La réactivité et l'adaptabilité : la mise en œuvre de moyens humains supplémentaires dédiés doit permettre une réponse immédiate aux jeunes dans les actes de vie quotidienne (coup de blues, vie en groupe, alcoolisation....). La réponse immédiate d'un adulte repéré comme légitime (équipe socio-éducative) participe à la sérénité du groupe, à la relation de confiance, aux liens avec les jeunes sur plusieurs années en fonction de leur parcours de formation

VIII. Points de vigilance

L'équipe aura à l'esprit les difficultés ou les écueils parfois rencontrés dans l'accueil spécifique des alternants, à savoir:

- La difficile intégration des apprentis à la vie collective du foyer,
- L'âge des apprentis : le groupe d'apprentis est homogène par son statut et sa provenance mais le travail socio-éducatif demande une grande adaptabilité dans la méthode pour tenir compte de l'écart d'âge du public (de 15 à 25 ans).

L'équipe socio-éducative veillera à assurer une évolution qualitative des conditions de vie des apprentis passant : par la séparation entre les temps et espaces dédiés à la formation et ceux pour la vie personnelle, par leur brassage avec d'autres jeunes d'âge et de statuts socioprofessionnels différents, grâce à la gamme d'habitat diversifiée proposée par la résidence mieux adaptée à l'hétérogénéité croissante des apprentis (féminisation des effectifs, diplômes plus élevés accessibles par apprentissage).

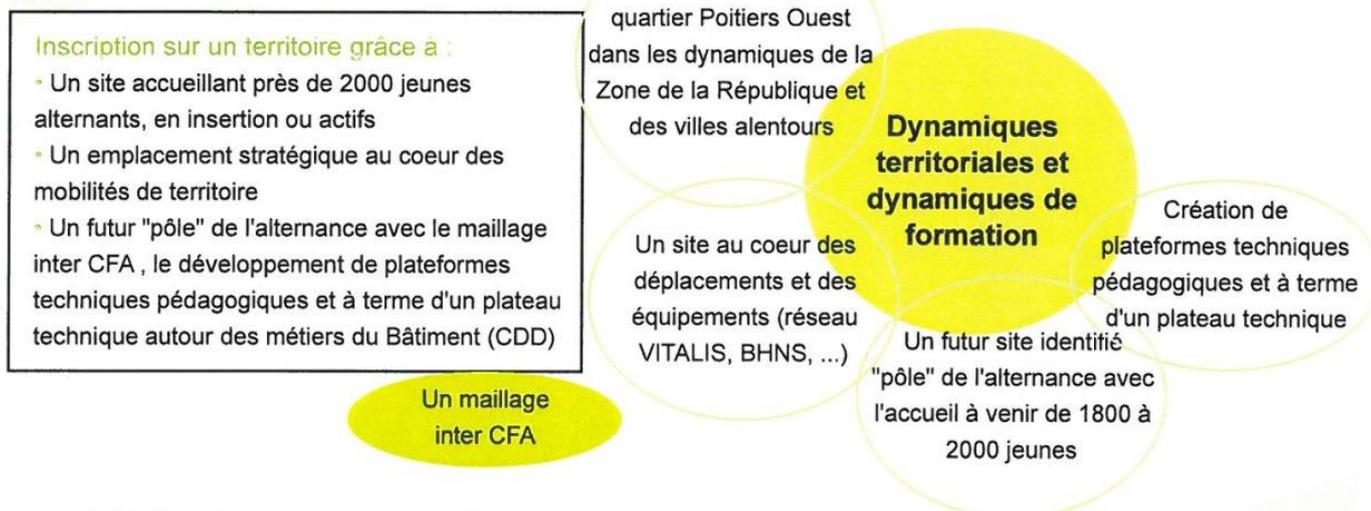
Ainsi, le Local s'appuiera sur son expérience de Résidence Sociale Jeunes pour assurer un accompagnement socioéducatif individualisé des résidents ainsi que pour leur proposer une participation à la vie collective et des activités socio-culturelles afin de développer leurs capacités à «vivre ensemble », s'autonomiser, accéder à la citoyenneté.

Analyse schématique des innovations apportées par la création de la Résidence Habitat Jeunes Poitiers Ouest

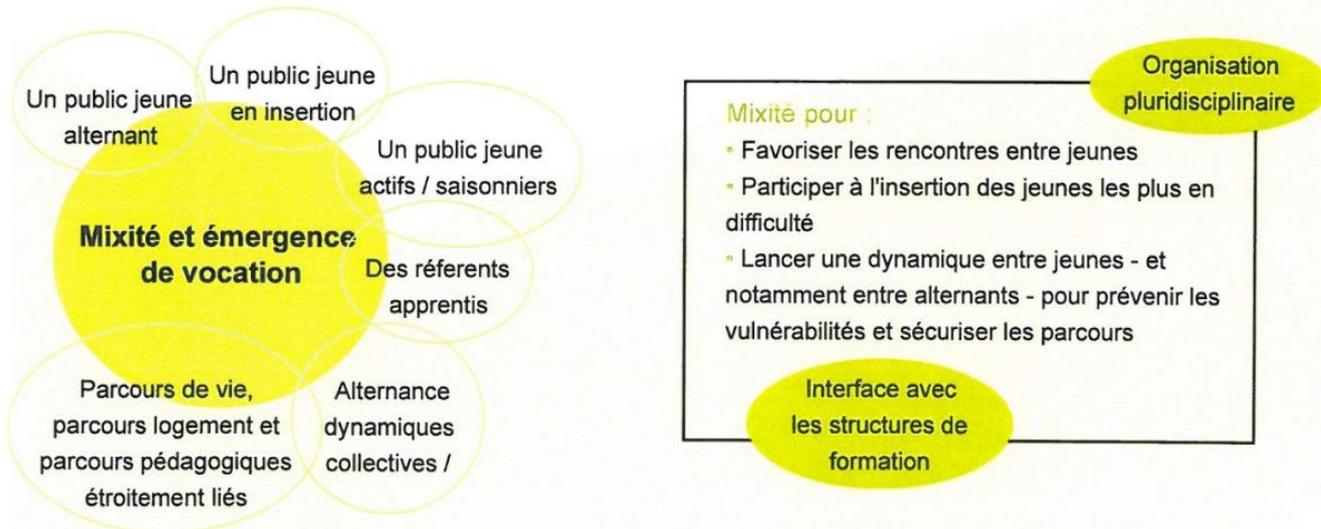
Souplesse et assurance



Inscription et dynamiques territoriales



Mixité et émergence de vocation



La fonction habitat

Le projet habitat de la résidence offrira autour de services collectifs, des logements de différents types préservant l'intimité ainsi que des espaces de rencontre et répondant aux différentes demandes des jeunes qu'ils soient individuels ou alternants.

La résidence proposera une gamme de logements diversifiés répondant aux besoins spécifiques des différents publics reçu : alternants, jeunes travailleurs, saisonniers, jeunes en insertion, jeunes en mobilité professionnelle, étudiants...

125 logements allant du T1 au T4 peuvent accueillir des personnes seules et des familles avec et sans enfant.

Logements	Compagnons du devoir	CFA Chambre de Commerce	Résidents individuels	CFA Industrie	Total logements	Total places
T1 - 18 m2 (1 place)	1	38	17	20	76	76
T1 - 19 m ² (1 place)			1		1	1
T1 - 22 m ² (1 places)			2		2	2
T1' - 22 m2 (2 places)	32	11	0		43	86
T3 - 60 m2 (2 places)			1		1	2
T3 - 60 m2 (2 places)			1		1	1
T4 - 70 m2 (2 places)			1		1	3
TOTAL LOGEMENTS	33	49	23	20	125	
TOTAL PLACES	65	60	24	20		171

Tous les logements sont modulables dans leur fonctionnement. Ils pourront être utilisés par exemple par des apprentis durant les semaines de regroupement, mais aussi par des saisonniers, des stagiaires ou des jeunes en parcours résidentiel.

Chaque logement est équipé :

- Un coin cuisine avec un évier, des plaques chauffantes et un réfrigérateur,
- Une salle de bain avec douche, lavabo et toilettes,
- Un bureau avec chaise,
- Un lit avec armoires,
- Un interphone,
- Une connexion internet,
- Un détecteur de fumée.

8 logements sont spécifiquement aménagés pour les personnes à mobilités réduites.

Des espaces collectifs sont aussi aménagés :

- Une salle de réunion,
- Une salle conviviale,
- Un espace Multimédia,
- Une cuisine collective.

Il est à noter que le projet sera instruit par l'Association « MAISON PASSIVE », organisme accrédité pour la délivrance de la labellisation PASSIVHAUS en France. Ce niveau de performance permettra de réduire à minima les besoins énergétiques du bâtiment conformément aux exigences du développement durable tout en améliorant le confort d'habitation.

Population accueillie

ELEMENTS D'EVALUATION sur la période de 01/01/2016 au 31/12/2019 :

Ces éléments seront tirés de nos statistiques servant annuellement à nos évaluations (fournies dans leur intégralité aux services de la CAF sous la forme d'un dossier d'évaluation annuelle). Ils permettront de mieux cerner l'évolution de la population accueillie.

I. Population accueillie

(Sur la population totale accueillie)

Population ayant séjournée dans la résidence	2016	2017	2018	2019
Jeunes sortis au cours de l'année				
Jeunes présents au 31 Décembre				
Total				

II. Evolution de l'âge des résidents

(Sur la population totale accueillie) :

Age des résidents à l'entrée	2016	2017	2018	2019
Moins de 18 ans				
De 18 à 19 ans				
De 20 à 21 ans				
De 22 à 23 ans				
De 24 à 25 ans				
De 25 à 30 ans				
Plus de 30 ans				
Non renseignés				
Total				

III. Raison du choix d'un logement en R.H.J.

(Sur la population totale accueillie)

Raison du choix d'un logement R.H.J.	2016	2017	2018	2019
Pour habiter là où vivent d'autres jeunes				
Parce que c'est plus pratique, moins de formalités, moins de garanties demandées.				
Parce que c'est la solution de logement la moins chère				
Pas d'autres solutions de logement				
Envoyé par un tiers institutionnel (ASE, PJJ, CHRS...)				
Non renseigné				
Total				

IV. Evolution de l'origine géographique des résidents

(Sur la population totale accueillie)

Origine résidentielle des Résidants à leur arrivée	2016	2017	2018	2019
Commune de la R.H.J.				
Autres communes d'un regroupement Local, Communauté d'Agglomération,				
Autre commune du Département				
Autres Département de la Région				
Autre Région Métropolitaine				
DOM TOM				
Union Européenne				
Autres Pays				
Non renseigné				
Total				

V. Statuts socio-Professionnels à l'entrée

(Sur la population totale accueillie)

Statuts socioprofessionnels à leur arrivée	2016	2017	2018	2019
CDI à temps plein et CIE				
CDI à temps partiel				
CDD à temps plein et CIE				
CDD à temps partiel				
Intérimaire				
Contrat de qualification				
Contrat d'apprenti niveau V (CAP, BEP.)				
Contrat d'apprenti niveau IV et plus (Bac et*)				
Stagiaire de la forma/ profession/ rémunéré-				
Stagiaire de la forma/ profession/ non rémunéré-				
Travail dans le cadre mesure d'insertion (CES, CEC, TIG, Futur RMA)				
Demandeur d'emploi catégorie 2, rémunéré				
Demandeur d'emploi catégorie 2, non rémunéré				
Scolaire enseignement général				
Scolaire enseignement technique				
Etudiant enseignement général				
Etudiant enseignement technique				
RMI/RSA				
Non renseigné				
Total				

VI. Evolution de la durée de séjour des résidents à la R.H.J.

(Sur la population totale sortante)

Durée de Séjour	2016	2017	2018	2019
Moins d'une semaine				
Entre une semaine et moins d'un mois				
Entre un mois et moins de trois mois				
Entre trois mois et moins de six mois				
Entre six mois et moins de un an				
Un an et plus de un an				
Non renseigné				
Total				

VII. Raison du Départ de la R.H.J.

(Sur la population totale sortante)

Raison du Départ de la R.H.J.	2016	2017	2018	2019
Pour rejoindre un nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail				
Fin de contrat de travail, de formation ou de stage				
Pour habiter un logement plus autonome				
Changement de situation familiale (couple, maternité)				
Fin du contrat de résidence				
Rupture du contrat de résidence (expulsion)				
Limite d'âge atteinte				
Par insatisfaction				
Plus assez de ressources pour vivre dans la R.H.J.				
Non renseigné				
TOTAL				

VIII. Evolution du logement à la sortie de la R.H.J.

(Sur la population totale sortante)

Situation du logement à la sortie de la R.H.J.	2016	2017	2018	2019
Logement autonome (propriétaire, locataire et colocataire)				
Sous location, bail glissant				
Autre R.H.J., résidence sociale				
Autre institution				
Meublé				
Hôtel				
Chez le ou les parents				
Chez un tiers (famille, amis)				
Non renseigné				
TOTAL				

IX. Lieu destination à la sortie de la R.H.J.

(Sur la population totale sortante)

Lieu de destination à la sortie de la R.H.J.	2016	2017	2018	2019
Commune de la R.H.J.				
Autres Communes d'un regroupement local, communauté d'agglomération, de commune, de pays				
Autre commune du Département				
Autre Département de la Région				
Autre Région Métropolitaine				
DOM TOM				
Union Européenne				
Autres Pays				
Non renseigné				
TOTAL				

Evaluation de la résidence

L'évaluation du contrat de projet sera basée sur un travail collectif de l'ensemble des associations habitat jeunes de la région Poitou-Charentes.

L'objectif général de ce travail était de mettre en œuvre une démarche qualité dite d'amélioration continue des pratiques permettant, sur la base d'un référentiel commun, à chaque acteur du réseau d'évaluer son projet et de proposer un plan d'amélioration continue des pratiques.

- Un outil de diagnostic couvrant l'ensemble des services proposés par notre structure déclinés en cinq items. Ce travail nous a permis de nous doter de divers outils, supports de notre évaluation du contrat de projet, objectifs opérationnels évaluables sur la base de critères et d'indicateurs communs à l'ensemble du réseau URHAJ.

- Un guide méthodologique de mise en œuvre du processus d'évaluation interne et des acteurs à mobiliser depuis la planification et la réalisation d'un audit interne jusqu'à la validation et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des pratiques.

- D'un plan d'actions individualisé, tenant compte de l'état des réalisations actuelles, comportant les étapes, les durées prévisionnelles de celles-ci, les moyens et ressources à mobiliser, les échéances à respecter pour la mise en œuvre du processus d'amélioration continue intégrant la préparation de l'évaluation externe

La résidence Poitiers-Ouest se servira de ce travail pour évaluer son contrat de projet complétée par une enquête de satisfaction auprès de résidents ainsi que d'autres outils propres à la résidence.

I. L'accueil, l'information, l'orientation

Objectif général :

- Les acteurs « Habitat Jeunes » s'engagent à recevoir toute demande liée à l'habitat des jeunes et à leur apporter une réponse adaptée (une information, une orientation, une proposition)

Objectif opérationnel n°1 :

- Assurer un premier accueil à toute personne se présentant (ou téléphonant ou adressant un courriel) à la structure

Critères	Indicateurs	résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes reçues annuellement pour toutes demandes relevant de l'habitat est estimé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes reçues annuellement pour toutes demandes relevant de l'habitat est estimé 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de demandes de logements est tracé 	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil de traçage de demandes de logement existe et est utilisé 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les plages d'accueil sont adaptées aux besoins des jeunes et du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires d'ouverture cohérents, affichés, lisibles (affichage, plaquette, site internet, réseaux sociaux...) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux sont accessibles et adaptés pour un accueil physique ou téléphonique confidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité aux locaux est facilitée pour le public 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux pour l'accueil physique sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ou autre handicap) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Une signalétique externe existe et est entretenue 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Une signalétique interne (pour fléchage de l'accueil) existe 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un espace est spécifiquement dédié à l'accueil et est chaleureux 		
<ul style="list-style-type: none"> • Un (ou plusieurs) membre du personnel est disponible pour assurer le premier accueil physique ou téléphonique (voire pour se déplacer pour rencontrer le jeune) • La satisfaction des usagers sur cet objectif est mesurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Un temps est dédié à l'accueil et systématiquement identifié • 90% d'usagers satisfaits (objectif au 31/12/2017) 	

Objectif opérationnel n°2 :

- Prendre en compte la demande et en accuser réception rapidement

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Une procédure de prise en compte de la demande est maîtrisée par l'ensemble du personnel en charge de l'accueil et les autres personnels connaissent son contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Une procédure d'accueil écrite, connue, appliquée, réactualisée. Son périmètre couvre les activités—du premier accueil jusqu'à l'entrée dans le logement (ou la réorientation) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un délai maxi (48 h jours ouvrés) de traitement de la demande est respecté • Délai maximal de traitement des demandes de 48h ouvrées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une modalité d'accusé de réception de la demande existe 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un rendez-vous physique (ou téléphonique en cas d'éloignement) est proposé 	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi des premiers rendez-vous est effectué 	
<ul style="list-style-type: none"> • La satisfaction des usagers sur cet objectif est mesurée 	<ul style="list-style-type: none"> • 90% d'usagers satisfaits (objectif au 31/12/2017) 	

Objectif opérationnel n°3 :

- Evaluer la demande et diagnostiquer les besoins de la personne

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel en charge du premier rendez-vous est attentif à l'ensemble des besoins de la personne, fait preuve d'une écoute active et est formée à la démarche d'évaluation des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Une grille d'entretien est partagée et systématiquement renseignée 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La compétence à conduire ces entretiens est identifiée et les personnels en charge des rendez-vous de premier accueil suivent des actions de professionnalisation en ce sens 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel en charge du premier rendez-vous a une connaissance approfondie des aides mobilisables 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des aides est connu des personnes en charge du premier-entretien. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • De la documentation sur l'ensemble des aides existe 	
<ul style="list-style-type: none"> • A toute personne reçue en entretien est proposée soit une entrée soit une réorientation précise vers un partenaire identifié, indiquée sur la grille d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel en charge du premier rendez-vous doit s'informer et est accompagné dans l'appropriation des informations relatives aux aides et aux partenaires 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'union diffuse une information régulière sur l'évolution des aides qui permet aux personnes d'actualiser leurs connaissances 	
<ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, en fonction du profil de la personne, une commission d'admission peut être mobilisée dans un délai d'une semaine maximum pour traiter de la demande 	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence des commissions d'admission est adaptée au flux des demandes 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des comptes rendus des commissions d'admission existent 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'occupation est mesuré et pris en compte 	
<ul style="list-style-type: none"> • La personne a accès à des ressources documentaires lui permettant de la guider dans sa demande de logement et d'aides 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de ressources documentaires exhaustives relatives au logement et aux aides associées 	
<ul style="list-style-type: none"> • La satisfaction des usagers sur cet objectif est mesurée 	<ul style="list-style-type: none"> • 90% d'usagers satisfaits 	

Objectif opérationnel n°4 :

- Réaliser un accueil personnalisé à l'arrivée et anticiper le départ

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Le livret d'accueil est présenté à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret d'accueil systématiquement remis 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de séjour est explicité et signé 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de séjour signés et remis 	
<ul style="list-style-type: none"> • La personne est accompagnée pour visiter la structure et tout le personnel présent lui est présenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des premières visites 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe s'adapte à des modalités d'entrée jugées exceptionnelles (WE, horaires atypiques, urgence dans l'accueil) 	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure d'accueil prend en compte ce critère. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Une aide à la constitution des dossiers administratifs est proposée à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des dossiers permettant l'obtention d'aide sont ouverts en interne dans un délai d'une semaine 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un état des lieux contradictoire du logement est systématiquement réalisé avec la personne 	<ul style="list-style-type: none"> • Etats des lieux co-signés et remis 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le départ de la personne est anticipé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune acte son départ dans un préavis formalisé 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt de garantie est si possible remboursé avant le délai légal 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de compte transmis 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Si dettes, reconnaissance de dette et plan d'apurement signés 	
<ul style="list-style-type: none"> • La satisfaction des usagers sur cet objectif est mesurée 	<ul style="list-style-type: none"> • 90% d'usagers satisfaits 	

II. La dynamique collective

Objectif Général :

- Susciter l'envie d'être ensemble et de faire ensemble pour déclencher un processus d'expérimentation de l'engagement solidaire et citoyen

Objectif opérationnel n°1 :

- Faire en sorte que l'accueil soit le levier de l'adhésion et de la participation au vivre ensemble et veiller à cette adhésion tout au long du séjour.

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique collective est présentée aux adhérents lors d'un ou plusieurs entretiens formels ou informels lors de la demande de logement, à l'arrivée et au cours du séjour 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'entretiens physiques pour présentation de la dynamique collective est dénombré • Un outil pédagogique de présentation de la dynamique collective existe 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe d'animation est systématiquement présentée aux résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Des temps de présentation de l'équipe d'animation sont identifiés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque membre de l'équipe porte la dynamique collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Des documents qui présentent la dynamique collective portée par l'association sont communiqués 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion, à minima annuelle, sur le sens du collectif est organisée 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamique collective est inscrite dans toutes les fiches de poste 	
<ul style="list-style-type: none"> • Une diffusion large, mobilisant plusieurs canaux de communication, sur les différents temps collectifs est régulièrement réalisée en direction des jeunes, de l'équipe et des partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plaquettes, flyers, diffusion de mèls, page Facebook, site internet, etc. mis à jour 	

Objectif opérationnel n°2 :

- Favoriser la parole, l'implication et la participation des personnes accueillies.

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Des temps collectifs sont co-construits avec les résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • Les horaires sont adaptés aux usagers 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'actions et nombre de participants sont suivis 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La participation "logistique" (matérielle, financière...) des résidents aux projets est facilitée 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces et les conditions matérielles et humaines sont propices à la dynamique collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Les lieux sont identifiés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un temps dédié à l'animation est affecté aux professionnels 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils pédagogiques existent et sont mutualisés à l'échelon régional 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des instances qui favorisent l'expression et la prise de parole des jeunes existent 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de CVS, conseil de maison, conseil de résidence, conseil des résidents, comité des adhérents, présence au CA, participation aux journées régionales 	

Objectif opérationnel n°3 :

- Donner aux jeunes l'opportunité de s'intéresser au territoire et faciliter l'investissement en tant que citoyen

Critères	Indicateurs	Résultats
• L'association est impliquée dans l'animation de la vie du territoire	• La présence de l'association dans les instances territoriales est identifiée	
	• Des actions en interne et en externe sont construites en coopération avec des partenaires du territoire	
• L'association communique au public les informations relevant du territoire	• Des moyens pour communiquer ces informations existent et sont connus du public	

Objectif opérationnel n°4 :

- Donner les moyens aux jeunes de développer leurs propres projets en révélant leurs capacités

Critères	Indicateurs	Résultats
• L'association impulse et/ou est le relais des projets collectifs des jeunes	• Des espaces collectifs sont imaginés pour permettre aux équipes d'être en éveil et en écoute	
	• La disponibilité de l'équipe est en adéquation avec le temps de présence des résidents	
	• Un accompagnement à l'expérimentation est proposé	
• L'association identifie et recense les compétences des résidents	• Un questionnaire est diffusé aux jeunes pour identifier leurs champs de compétences	
	• Les propositions des résidents sont prises en compte lors des instances	
	• Les différents thèmes d'animation sont abordés lors des réunions partenariales et celles du réseau habitat jeunes	

III. L'accompagnement personnalisé

Objectif Général :

- L'association se donne les moyens de réaliser une évaluation diagnostique pour que les jeunes accueillis qui le souhaitent puisse bénéficier d'un accompagnement de proximité adapté et respectueux de leurs attentes et de leurs besoins durant leur séjour
- En complémentarité de l'accompagnement collectif, donner la possibilité aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement de la qualification sociale (santé, emploi, formation, lien social, citoyenneté)

Objectif opérationnel n°1 :

- En complémentarité de l'accompagnement collectif, donner la possibilité aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement de la qualification sociale (santé, emploi, formation, lien social, citoyenneté)

Critères	indicateurs	Résultats
• Les choix du jeune sont pris en compte et son libre-arbitre sont respectés	• L'adhésion à l'accompagnement est vérifiée	
• Une procédure d'accompagnement existe	• Existence d'une procédure, connue, partagée, appliquée, révisée	
• Un référent de l'accompagnement est identifié pour chaque jeune accompagné	• Une fiche de poste du référent existe et précise cet aspect	
• Un document d'accompagnement existe ; il précise les objectifs et les moyens	• Le projet d'accompagnement personnalisé est explicité	
	• L'accompagnement est planifié	
• Si besoin, l'accompagnement est contractualisé	• Les bilans échangés en équipe déclenchent la nécessité d'une contractualisation	
• Le résident a accès aux documents le concernant	• Le résident en est informé dans le livret d'accueil, le contrat d'accompagnement...	
• La cohérence et la complémentarité de l'accompagnement avec les partenaires (voire la famille) sont recherchées	• Le nombre de rencontres avec les partenaires est identifié	
	• Des comptes rendus des commissions de suivi sont réalisés	
• Au départ du jeune, une orientation adaptée est proposée.	• Cette orientation figure sur le compte-rendu du dernier entretien	
• Une évaluation croisée sur l'ensemble des domaines de la qualification sociale est réalisée de manière régulière	• Des outils pour cette évaluation sont utilisés à minima lors du premier entretien d'accompagnement et à la sortie	
• Les rendez-vous de l'accompagnement sont planifiés en tenant compte du jeune	• L'équipe est disponible (permanences régulières, veille...)	
	• Les rendez-vous à l'initiative du jeune sont identifiés	

Objectif opérationnel n°2 :

- Mobiliser les compétences d'une équipe pluridisciplinaire pour assurer une approche globale

Critères	indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none">• Des actions collectives sont organisées en lien avec les projets individuels et les besoins identifiés	<ul style="list-style-type: none">• Réunions d'équipe	
<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble de l'équipe et les différents corps de métiers sont impliqués et au service du projet global	<ul style="list-style-type: none">• Chaque personne de l'équipe dans toutes ses composantes est bienveillante envers chaque jeune, connaît son rôle et les possibilités de contribution de chacun et des partenaires	
<ul style="list-style-type: none">• Les équipes sont professionnalisées	<ul style="list-style-type: none">• La professionnalisation sur l'accompagnement est un élément essentiel de la formation	
<ul style="list-style-type: none">• Le jeune accompagné connaît chaque membre de l'équipe globale et sa fonction		

Objectif opérationnel n°3 :

- Réaliser l'accompagnement en s'appuyant sur les compétences du réseau partenarial

Critères	indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les partenaires qui contribuent à la qualification sociale des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Une coopération avec un ou plusieurs partenaires autour de l'accompagnement du jeune existe	
	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des salariés sont globalement informés des coopérations mises en œuvre pour l'accompagnement des jeunes	
<ul style="list-style-type: none">• Participer à des rencontres partenariales voire les mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• L'association est connue et reconnue pour son implication dans la réflexion sur les besoins d'accompagnement des jeunes	

IV. L'habitat (le bâti)

Objectif général :

- L'association s'engage à proposer un ensemble de logements, de services et d'espaces accessibles aux jeunes adhérents, leur permettant de bien vivre leur séjour ainsi que leur apprentissage à la vie de jeune adulte hors de leur famille.

Objectif opérationnel n°1

- Proposer aux jeunes des logements adaptés à leur situation familiale, sociale et professionnelle

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • L'association propose une gamme diversifiée de logements conformes aux normes en vigueur adaptée à la situation socio-professionnelle des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • La répartition des logements sur le territoire répond aux attentes et aux besoins 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sont à proximité des services (commerce, administrations, loisirs...) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sont accessibles en transports en commun 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La typologie des logements est adaptée aux besoins (nombre, type, montant des loyers, faible dépôt de garantie...) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sont décents 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et autres handicaps 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sont adaptés à des statuts multiples (RHAJ, ALT, sous-loc...) 	

Objectif opérationnel n°2

- Louer des logements en résidence habitat jeunes qui favorisent le bien-être individuel et collectif

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Les logements répondent aux normes de confort actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière est portée au confort thermique et acoustique 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes logées en chambre ont systématiquement accès à une cuisine collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisine collective accessible 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les logements individuels sont meublés (sauf vaisselles et draps) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une table, un lit, un frigo, plaques de cuisson, sanitaires individuels, kit de nettoyage, internet, prise TV 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des services sont à disposition des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une laverie 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'espaces collectifs d'animation 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'espaces pour cuisiner 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Parking voiture • Garage à vélos/deux roues 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux logements est sécurisé mais permet l'accès des invités 	<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs permettent de sécuriser l'accès aux logements individuels 	

Objectif opérationnel n°3 :

- Entretien le bâti

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • L'entretien des espaces collectifs intérieurs et extérieurs est régulièrement assuré 	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence de l'entretien est adaptée à l'utilisation des espaces collectifs intérieurs et extérieurs 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le résident est accompagné sur l'entretien quotidien de son logement dans une démarche Développement Durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Des fiches conseils et des kits existent 	
<ul style="list-style-type: none"> • Une maintenance est assurée pour répondre aux besoins de travaux exprimés par les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils permettent aux usagers d'informer rapidement d'un dysfonctionnement 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le délai d'intervention est raisonnable et défini dans une procédure 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'association veille à l'application des normes et à l'entretien du bâti 	<ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat complémentaire au cadre contractuel est entretenu avec le bailleur 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents modes d'interpellation du bailleur sont identifiés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le bailleur est invité à s'engager dans une charte (SILOJ) 	

Objectif opérationnel n°4 :

- Véhiculer une image positive de la résidence et respectueuse des personnes accueillies

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • L'association est soucieuse de l'apparence et de l'esthétique du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces intérieurs et extérieurs sont propres, aménagés, entretenus 	
<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces accessibles à tous sont aménagés pour favoriser les échanges et les rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces sont accessibles librement, en autonomie 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil d'évènements locaux (du quartier, de la ville, du territoire) en lien avec les missions habitat jeunes de l'association sont favorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Des évènements sont proposés en lien les projets d'animation 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des journées portes ouvertes, des inaugurations... sont organisées 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des modalités de réservation de salles sont prévues pour les partenaires 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des jeunes sont impliqués dans cette activité 	

V. Le rôle de l'association dans le développement local

Objectif Général :

- L'association s'engage à investir tous les espaces de la vie publique en rapport avec la politique jeunesse et Habitat et/ou tout autre champs où se jouent les enjeux de la construction territoriale en étant présent et en affirmant les valeurs portées par son projet associatif.

Objectif opérationnel n°1 :

- Chaque association organise sa représentation au sein des espaces de concertation.

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Le champ des délégations internes au sein de l'équipe salariée est défini 	<ul style="list-style-type: none"> • Les délégations sont inscrites dans la fiche de poste • Les délégations sont formalisées par écrit 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les instances de participation sont listées 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le champ des délégations internes au sein des bénévoles est défini 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de travail entre équipes professionnels et bénévoles sont définies 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de restitution sont prévues 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions d'équipes concernées par la délégation pour faire remonter les informations collectées sont planifiées 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation technique et informatique permet une information partagée. 	

Objectif opérationnel n°2 :

- L'Association se situe en tant que bénéficiaire et contributeur à l'élaboration des politiques territoriales

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • La direction (ou toute personne formellement déléguée) appréhende le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de poste de la direction précise cette fonction. Si elle est déléguée, elle doit être précisée sur les autres fiches de postes 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité apparaît dans le temps de travail de la direction 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les instances auxquelles participent la direction sont identifiées 	
<ul style="list-style-type: none"> • La direction (ou toute personne formellement déléguée) collecte, hiérarchise, analyse la veille réglementaire et législative à tous les niveaux où se décident les politiques publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Une documentation sur ces sujets est disponible et à jour 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'association est affiliée à des réseaux et participe à leur activité 	

Objectif opérationnel n°3 :

- L'Association se situe en tant que bénéficiaire et contributeur à l'élaboration des politiques territoriales

Critères	indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • La dimension territoriale est inscrite dans le projet associatif de l'association. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'association contribue au diagnostic du territoire 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces de décisions et les personnes ressources sont repérés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les instances sont organisées avec le personnel qui y participe 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un organigramme prospectif du partenariat et du réseau est formalisé 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La présence dans les réseaux territoriaux (club des entreprises, commission, ...) est suivie 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'interpellation et de participation aux espaces de décisions sont identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les interpellations en direction des élus locaux ou partenaires institutionnels sont tracés, suivis 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des rendez-vous avec les élus locaux ou partenaires institutionnels existent 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des outils spécifiques de communication auprès de ces acteurs sont élaborés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle d'expert de la situation de la jeunesse 16-30 ans (habitat / socio-économique / ...) est valorisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document annuel de synthèse est produit 	

Objectif opérationnel n°4 :

- Chaque association favorise l'implication et l'association des publics à la vie locale, au débat public et aux espaces de concertation

Critères	indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens qui permettent de favoriser cette implication interne et externe sont mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe dédiée professionnelle formée à l'animation (au sens de l'éducation populaire) est mobilisée 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'actions mises en place et réalisées est suivi 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens financiers spécifiques à cette fonction sont mobilisés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des lieux ouverts à l'extérieur existent 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces de parole (CVS, comité de résident, ...) sont animés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats avec des associations et structures locales sont effectifs 	
	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des jeunes à des structures/espaces de concertation (Assises de la jeunesse, AGORAJEP, ...) est favorisée 	

VI. La gouvernance associative

Objectif Général :

- Renforcer les projets habitat jeunes dans une démarche collective en impliquant l'ensemble des acteurs: les adhérents (jeunes, administrateurs, bénévoles, ...)les salariés.

Objectif opérationnel n°1 :

- Faire vivre le projet associatif dans les associations habitat jeunes et le réactualiser régulièrement.

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Revisiter le projet associatif à chaque renouvellement du contrat de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les 4 ans, une instance élargie est mise en place pour revisiter le projet associatif 	
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le projet rappelle nos fondements en lien avec le territoire et en lien avec les valeurs du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Référence au projet Unhaj, à la notion d'éducation populaire, à l'émancipation des jeunes, autonomie des jeunes, ... 	
	<ul style="list-style-type: none"> • le territoire d'action est précisé • Référence à des diagnostics existants 	
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une démarche participative et partagée pour réactualiser le document écrit 	<ul style="list-style-type: none"> • un groupe de travail adhoc existe, une démarche de travail est formalisée... 	
<ul style="list-style-type: none"> • Donner à l'ensemble des acteurs la possibilité de participer à la déclinaison opérationnelle du projet associatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plaquettes, flyers, diffusion de mèls, page Facebook, site internet, etc. mis à jour 	

Objectif opérationnel n°2 :

- Veiller annuellement au renouvellement et à la composition diversifiée du CA

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Confier clairement au Président et au directeur la responsabilité de l'organisation et de la mise en œuvre du renouvellement du CA 	<ul style="list-style-type: none"> • le règlement intérieur reprend la responsabilité du Président/Directeur en matière d'organisation et de mise en œuvre du renouvellement du CA 	
	<ul style="list-style-type: none"> • existence et mise à jour d'un tableau récapitulatif des dates d'entrée et de sortie des administrateurs 	
<ul style="list-style-type: none"> • La recherche de nouvelles personnes doit être une préoccupation de l'ensemble du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Echange avec des administrateurs pressentis pour leur présenter les valeurs de l'association 	
	<ul style="list-style-type: none"> • formalisation d'un statut "d'invité" permettant aux administrateurs pressentis de découvrir les instances de l'association 	
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'ensemble de l'équipe ait une préoccupation permanente de la recherche de nouveaux administrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion d'une réunion d'équipe, 1fois/an, évoquer ce sujet (CR de la réunion) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser les salariés sur cette question 	
<ul style="list-style-type: none"> • faire découvrir l'association à tout un chacun habitant, parents, propriétaire, chef d'entreprise...) 	<ul style="list-style-type: none"> • organisation de temps spécifique (porte-ouverte) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser des temps festifs 	
	<ul style="list-style-type: none"> • existence d'une communication adaptée 	

Objectif opérationnel n°3 :

- Accueillir et accompagner les nouveaux administrateurs et Faire vivre le CA

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • organiser un temps de rencontre spécifique pour découverte du projet de l'association (visite des locaux, remise du livret d'accueil, échanges sur l'histoire et la vie de l'association, rencontre avec les professionnels,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • visite des locaux, résidences, bureaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • existence et remise d'une mallette d'accueil (charte UNHAJ, livret d'accueil, ...) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'équipe et échange avec les professionnels 	
	<ul style="list-style-type: none"> • échanges sur l'histoire et la vie de l'association 	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les compétences et les aptitudes spécifiques des administrateurs pour leur donner une place à part entière dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • document répertoire des ressources administrateur 	
	<ul style="list-style-type: none"> • sollicitation des administrateurs sur des projets 	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une (in)formation aux administrateurs sur leur rôle d'employeur et la responsabilité associative 	<ul style="list-style-type: none"> • existence de temps de formation/information 	
	<ul style="list-style-type: none"> • communication sur des temps de formation/information 	
<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les administrateurs, notamment les nouveaux à des rencontres régionales qui leur permettent de mieux comprendre les enjeux de l'Habitat des Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • participation de administrateurs sur des temps régionaux 	

Objectif opérationnel n°4 :

- Mobiliser tous les acteurs dans la vie associative

Critères	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Créer et faire vivre des instances adaptées à la mobilisation des jeunes dans la vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un lieu d'expression de la parole des jeunes (CVS, conseil de maison, Comité de résident...) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • participations aux instances statutaires 	
<ul style="list-style-type: none"> • créer et expérimenter des espaces d'implication (jeunes, bénévoles, salariés) 	<ul style="list-style-type: none"> • citer les différents espaces ad hoc 	
	<ul style="list-style-type: none"> • rôle de ces espaces 	
<ul style="list-style-type: none"> • Associer et fédérer l'ensemble des acteurs dans les projets "vivre et faire ensemble" 	<ul style="list-style-type: none"> • proposer au moins une fois/an un moment festif (fête de saison, repas de Noël, échanges thématiques (bigbang de la jeunesse), WE inter associatif 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un calendrier relate des temps forts sur une année 	

VII. L'enquête de satisfaction

l'enquête de satisfaction remplie par chaque résident

ENQUETE DE SATISFACTION

Nous, associations adhérentes à l'Union Régionale Habitat Jeunes du Poitou-Charentes sommes engagées dans une démarche d'amélioration de nos services à destination de nos usagers, résidents ; c'est pourquoi, nous souhaitons recueillir votre avis sur votre séjour dans "nos murs". Merci donc des quelques minutes que vous prenez pour répondre à ces questions.

MON ACCUEIL

1. Avant mon arrivée et lors de mon premier contact, l'accueil a été :

1. Très satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant

2. Pourquoi ?

-
-
-
-

J'ai reçu les informations que je souhaitais ?

	1 OUI	2 NON
3. Sur les tarifs :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Sur les documents administratifs à renseigner :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Sur les aides dont je pouvais disposer :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Sur les services proposés en plus du logement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Sur l'accompagnement pour m'aider dans mon projet :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Sur les animations proposées :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. J'ai visité la structure avec un membre de l'équipe (deux réponses possibles) ?

1. Avant mon arrivée 2. Le jour de mon arrivée 3. Dans les 2 jours suivants mon arrivée
4. Jamais 5. Autre

10. Si 'Autre', précisez :

11. A mon arrivée, j'ai effectué et signé un état des lieux de mon logement avec un membre de l'équipe

1. Oui

2. Non

12. Concernant mes conditions d'entrée, je suis :

1. Très satisfaisante

2. Satisfaisante

3. Peu Satisfaisante

4. Pas du tout Satisfaisante

LES ANIMATIONS

Pendant mon séjour, en dehors de mon logement, j'ai participé à des activités ou des sorties :

1 OUI

2 NON

13. Organisées par la résidence ?

14. En dehors de la résidence ?

15. Si, Non

(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Je n'ai pas eu le temps

2. Je n'ai pas eu d'information

3. C'était trop cher

4. Cela ne me plaisait pas

5. Je ne me sens pas concerné(e)

16. Les animations auxquelles j'ai participé avaient pour thématique ?

(Ordonnez 7 réponses à classer dans l'ordre d'importance de fréquentation).

1. Sport

2. Prévention

3. Culture

4. Santé

5. Rencontre entre résidents

6. Repas à thème

7. Informatique

8. Citoyenneté

17. Ces Animations m'ont plu ?

1. Oui

2. Non

18. Pourquoi ?

1. Je ne connaissais personne pour venir avec moi

2. Je n'aime pas sortir seul(e)

3. Je ne savais pas quoi faire

4. Je n'avais pas le temps

5. Je n'avais pas assez d'argent

6. Je n'étais jamais disponible

19. Avec Qui ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

1. Des résidents

2. Des non-résidents

20. Durant mon séjour j'ai eu l'occasion de m'exprimer ou de donner mon avis sur les animations ?

1. Oui

2. Non

MON ACCOMPAGNEMENT

21. Lors de mon séjour, j'ai reçu des conseils de membres de l'équipe ?

1. Oui

2. Non

Dans quels domaines ?

Souvent (1), Occasionnellement (2), Rarement (3), Jamais (4)

	1	2	3	4
22. Les aides financières pour la RHAJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23. Les aides financières pour l'alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24. Les aides financières pour la santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Ma recherche d'emploi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Ma recherche pour un autre logement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27. Des moyens de transport.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28. La gestion de mon budget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29. Mon alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30. Ma santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31. Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

32. Pourquoi ?

33. Lesquels ?

34. J'ai pris contact avec un membre de l'équipe ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

1. Tout (e) seul (e)

2. On m'a conseillé de le faire

35. Je n'ai pas demandé de conseils à des membres de l'équipe car :

1. Je n'en ai pas eu besoin

2. Je n'ai pas osé

3. Je ne savais pas que l'équipe pouvait m'apporter des conseils

4. Autre

36. Pour quelle raison ? :

37. Grace à mon séjour, je me sens plus à l'aise dans les domaines suivants ?

A classer dans l'ordre d'importance, ordonnez 6 réponses

- | | | | | |
|--------------|---|----------------|-----------------|---------------------|
| 1.
Santé | 2.
Emploi, stage,
formation | 3.
Logement | 4.
Transport | 5.
Administratif |
| 6.
Budget | 7.
Connaissance de
mon territoire | | | |

--	--	--	--	--	--	--	--

38. Les conseils que j'ai reçus étaient ?

1. Très adaptés 2. adaptés 3. Peu adaptés 4. Pas du tout adaptés

39. Quand j'ai eu besoin, j'ai trouvé les membres de l'équipe disponibles pour m'écouter ?

1. Souvent 2. Occasionnellement 3. Rarement 4. Jamais

L'HABITAT (mon logement et les espaces collectifs)

40. Le logement proposé correspondait à mes attentes ?

1. Oui 2. Non

• Oui, parce que :

	1 OUI	2 NON
41. J'ai trouvé le prix intéressant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42. J'ai trouvé le logement confortable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43. J'ai trouvé que les équipements (électroménager, mobilier...) étaient adaptés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44. J'ai trouvé le logement propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45. J'ai trouvé la taille du logement suffisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46. J'ai trouvé l'aménagement de l'espace adapté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

47. Si non, pourquoi ?

Dans mon logement, j'ai été satisfait (e) ?

	1 Tout à fait satisfait	2 Plutôt satisfait	3 Plutôt pas satisfait	4 Pas du tout satisfait
48. Du mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49. De la literie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50. Du confort (chauffage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51. Du confort (bruit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
52. De la décoration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53. Des espaces extérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

54. J'ai utilisé les espaces collectifs ?

1. Oui

2. Non

A quelle fréquence ?

	1 Souvent	2 Occasionnellement	3 Rarement	4 Jamais
55. Du mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
56. De la literie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
57. Du confort (chauffage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
58. Du confort (bruit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
59. De la décoration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

60. Pourquoi ?

61. Je les ai utilisés?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

1. A titre individuel

2. Dans le cadre d'une animation

62. Globalement, concernant mon séjour, je suis :

1 Tout à fait satisfait

2 Plutôt satisfait

3 Plutôt pas satisfait

4 Pas du tout satisfait

FIN

63. J'ai trouvé les questions de ce questionnaire

1 Très intéressantes

2 Intéressantes

3 Peu intéressantes

4 Pas du tout intéressantes

5 Je ne souhaite pas répondre à ce questionnaire

64. Je suis resté (e) à la RHAJ

La réponse est obligatoire

1. 1 semaine

2. de 1 semaine à 1 mois

3. de 1 mois à 3 mois

4. de 3 mois à 6 mois

5. de 6 mois à 1 an

65. J'étais dans la Structure de l'Association :

La réponse est obligatoire

- 1. Le Local (Poitiers, 86)
- 2. Kennedy (Poitiers, 86)
- 3. MJC Claude Nougaro (Montmorillon, 86)
- 4. Toits Etc. (Pays Mellois, 79)
- 5. L'Escale (Niort)
- 6. Un Toit en Gâtine (Parthenay, 79).
- 7. Pass'haj Nord deux Sèvres (Cerizay, Thouars).
- 8. Le Logis (Saintes, 17).
- 9. A chacun son Toi... T (St Jean d'Angely, 17)
- 10. Horizon Habitat Jeunes (Cognac, 16).
- 11. Cognac Habitat Jeunes (Cognac, 16).
- 12. Pierre Sépard (Angoulême, 16).
- 13. Isabelle Taillefer (Angoulême, 16)

66. Je suis :

La réponse est obligatoire

1. Un Homme

2. Une Femme

67. Je suis Né(e) le :

La réponse est obligatoire

68. Ma situation Actuellement :

La réponse est obligatoire

1. Apprenti(e)

2. Etudiant(e)

3. En formation

4. Demandeur d'emploi

5. Volontaire en Service Civique

6. Autre

69. Si autre :

70. Date de Saisie

Plan d'action : L'accueil, l'information, l'orientation

1er Objectif d'action : appropriation du logiciel système d'information

Etapas de l'action :

- 1) Présentation du logiciel à l'ensemble de l'équipe
- 2) Prise en main individualisée par chaque fonction (fonction logement et fonction socioéducative)
- 3) Points intermédiaires de prise en mains et de restitution
- 4) Adaptation du logiciel à notre structure
- 5) Contact et suivi avec le développeur (UNHAJ)

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Des procédures connues, appliquées et réactualisées
- 2) Utilisation optimale du logiciel par l'ensemble de l'équipe (statistiques, comptabilité, dossier vert...)

Engagements impactés :

- 1) Coordination entre les différents établissements (Poitiers Ouest/centre-ville)

Echéances :

Juin 2016

Responsable action :

Chef de service logement/Chef de service socio-éducatif/Directeur résidences

Moyens associés :

Equipe socio-éducatif et d'accueil des services/comptabilité

Réalisation :

Pendant le contrat de projet

Constat qualitatif ou quantitatif sur l'atteinte de l'objectif :

Evaluation annuelle

Suite de l'action :

Evolution de nos pratiques et évolution du logiciel

Plan d'action : L'accueil, l'information, l'orientation

2nd Objectif d'action : optimisation de la capacité d'accueil de la résidence

Etapas de l'action :

- 1) Campagne d'information sur la nouvelle résidence
- 2) Rendez-vous avec des organismes ou entreprises pouvant être intéressées pour orienter des jeunes notamment les saisonniers
- 3) Accueil de ses jeunes
- 4) Points réguliers avec nos partenaires

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Prises de contact et entretiens
- 2) Nombre de résident accueillis ne relevant pas des organismes partenaires

Engagements impactés :

- 1) Travail en équipe
- 2) Travail avec nos partenaires

Echéances :

Tout au long du contrat de projet

Responsable action :

Chef de service logement/chef de service socio-éducatif, Directeur habitat jeunes

Moyens associés :

Associations, entreprises, organismes de formation, mouvements de jeunesse

Réalisation :

A partir de Janvier 2016

Constat qualitatif ou quantitatif sur l'atteinte de l'objectif :

Evaluation trimestrielle

Suite de l'action :

Points réguliers

Plan d'action: Dynamique collective

1er Objectif d'action : Développer la dynamique collective en termes d'innovation, de diversité sur la nouvelle résidence Poitiers Ouest

Etapes de l'action :

- 1) Prises en compte des spécificités des publics
- 2) Recenser les attentes des jeunes
- 3) Construire le plus possible avec les jeunes des projets socio-éducatifs en favorisant la participation des résidents quel que soit leur statut

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Prise en compte des attentes des jeunes
- 2) Participation des jeunes
- 3) Diversité des projets
- 4) Nombre de projets

Engagements impactés :

- 1) Temps de travail d'équipe socio-éducative partagé entre les 2 résidences
- 2) Mobilité des jeunes entre les 2 résidences

Echéances :

Janvier 2016

Responsable action :

Chef de service socio-éducatif

Moyens associés :

Equipe éducative

Réalisation :

Durant le contrat de projet

Plan d'action: Dynamique collective

2nd Objectif d'action : Développer la dynamique collective entre les 2 Résidences et le centre social

Etapes de l'action :

- 1) Recenser les attentes des jeunes des 2 résidences
- 2) Construire avec les jeunes des projets favorisant la participation des résidents des 2 structures autour de projets communs
- 3) Intégrer les jeunes a des projets transversaux du centre social

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Prise en compte des attentes des jeunes
- 2) Participation des jeunes des 2 résidences
- 3) Diversité et nombre de projet des projets
- 4) Nombre de projets en lien avec les différents secteurs du centre social

Engagements impactés :

- 1) Temps de travail d'équipe socio-éducative partagé entre les 2 résidences
- 2) Mobilité des jeunes entre les 2 résidences
- 3) Prise en compte de la résidence de Poitiers Ouest dans les projets par l'équipe du centre social.

Echéances :

A partir de Janvier 2016

Responsable action :

Chef de service socio-éducatif

Moyens associés :

Centre Social selon projets

Les équipes éducatives des 2 résidences

Réalisation :

Durant le contrat de projet

Plan d'action: Dynamique collective

3ème Objectif d'action : Conseil de vie social CVS

Etapas de l'action :

- 1) Prises en compte des spécificités des publics
- 2) Prises en compte des alternances des publics
- 3) Mise en place d'un conseil de vie social le plus représentatif possible des résidents.

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Diversité des jeunes
- 2) Participation des jeunes
- 3) Suivi par les jeunes du CVS
- 4) Nombre de CVS

Engagements impactés :

- 1) Temps de partage de l'équipe éducative avec les jeunes sur le CVS
- 2) Temps de partage entre les membres du conseil d'administration et les jeunes

Echéances

Janvier 2016

Responsable action

Chef de service socio-éducatif

Moyens associés

Equipe éducative, administrateurs du Local

Réalisation

Durant le contrat de projet

Plan d'action: Le Bâti

1er Objectif d'action : Entretien du bâti

Etapas de l'action :

- 1) Prises en compte des spécificités du bâti
- 2) Mise en place de procédures
- 3) Suivi des contrats de maintenance
- 4) Sensibilisation et responsabilisation des jeunes

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Etat des lieux des logements et des communs
- 2) Dégradations constatés
- 3) Suivi de la maintenance
- 4) Suivi des procédures

Engagements impactés :

- 1) Entreprises de maintenance
- 2) Temps de partage avec les jeunes

Echéances :

A partir de Janvier 2016

Responsable action :

Chef de service logement

Moyens associés :

Equipe éducative, entreprises

Réalisation :

Durant le contrat de projet

Plan d'action: Gouvernance

1er Objectif d'action : Implication des bénévoles

Etapas de l'action :

- 1) Points réguliers avec les bénévoles sur le projet
- 2) Invitation à partager des moments conviviaux a la résidence
- 3) Participation au CVS
- 4) Décentralisation d'événements ou de réunions (CA...) sur la résidence

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Nombre de bénévoles au CVS
- 2) Nombre de bénévoles lors de la manifestation
- 3) Intérêts des bénévoles sur les points spécifiques de la résidence

Engagements impactés :

- 1) Temps de partage avec l'équipe
- 2) Temps de partage avec les jeunes

Echéances :

A partir de Janvier 2016

Responsable action :

Directeur /Chef de service socio-éducatif/Chef de service logement

Moyens associés :

Equipe/ jeunes

Réalisation :

Durant le contrat de projet

Plan d'action: Gouvernance

2nd Objectif d'action : Mise en place d'un comité de gestion

Etapas de l'action :

Informations et concertations avec nos partenaires sur :

le partage des risques financiers liés au remplissage de la structure. Pour cela, la MCL Le local s'engage à fournir 3 fois par an l'état du remplissage de l'établissement ainsi que l'état des loyers reçus sur ces mêmes périodes. Le local fera également part à ses partenaires des impayés de loyers. En fonction des résultats obtenus en fin d'exercice comptable, le montant des conventions partenaires sera revu.

Le partage du projet socio-éducatif de la résidence. Pour cela, Le Local présentera régulièrement le projet pédagogique ainsi que le programme d'animation prévu sur la période. Chaque partenaire aura la possibilité de proposer des projets afin de rendre la fonction socioéducative de la résidence plus cohérente par rapport aux jeunes accueillis.

Le partage des problématiques particulières liées au comportement de certains jeunes, aux problèmes éventuellement rencontrés par les personnels sur le site et à l'entretien du bâtiment.

Le partage des projets de chaque partenaire pouvant avoir une répercussion sur la résidence (organisation de journées portes ouvertes, manifestations spécifiques,...).

Indicateurs de réussite de l'action :

- 1) Participation des partenaires aux comités
- 2) Nombre d'actions/de décisions mis en place liées aux problématiques particulières des jeunes/de l'équipe et sur l'entretien du bâtiment
- 3) Nombre et qualité des propositions des partenaires pris en compte
- 4) Nombre de projets partagés

Engagements impactés :

- 1) Temps de partage avec l'équipe
- 2) Temps de partage avec les partenaires

Echéances

A partir de Janvier 2016

Responsable action

Directeur /Directeur des résidences/Chef de service socio-éducatif/Chef de service logement

Moyens associés

Partenaires du projet

Réalisation

Durant le contrat de projet 3 fois par an

Eléments financiers 2016-2020

I. Organisation financière de la Résidence

La Résidence Poitiers Ouest fait partie intégrante de l'association Le Local, son budget s'intègre donc dans le budget global de l'association. Cependant, afin d'assurer une meilleure lisibilité, afin d'éviter également que les financements puissent être utilisés à des fins non prévus par les financeurs, Le Local a proposé de produire des comptes de résultats et bilans annuels par activité : Centre Social d'une part, et Habitat Jeunes d'autre part.

Le modèle économique

CREATION D'UNE RÉSIDENCE HABITAT JEUNES POITIERS OUEST



Le modèle économique repose sur une partie classique de fonctionnement d'une Résidence Habitat Jeune et d'une partie innovante reposant sur des conventions financières signées avec les principaux partenaires du projet et la mise en place d'un comité de gestion.

Une gestion innovante...

Gestion avec des partenaires réservataires de logements : l'idée générale est que chaque structure souhaitant réserver des logements au sein de la résidence s'engage sur un remplissage de ceux-ci. En effet, certains logements seront occupés par des alternants (apprentis par exemple). Ces jeunes occuperont les logements durant les semaines où ils se trouvent en regroupement au CFA. Les apprentis sont présents au CFA 40 semaines dans l'année, à raison de 4 nuits par semaine (du lundi au vendredi), cela représente 40% de taux d'occupation. Il n'est donc pas concevable de pouvoir rendre pérenne l'équilibre financier de la structure si elle n'est pas en capacité d'optimiser son remplissage. Nous avons donc proposé aux partenaires de s'engager sur un nombre de places et sur une année entière (12 mois). Cette convention permet au gestionnaire d'être sûr d'arriver à l'équilibre sur le remplissage des logements (une partie sera payé directement par les jeunes, et un complément sera directement payé par les structures). A côté de cela, le gestionnaire s'engage à chercher à remplir les logements durant les périodes de vacances, en proposant, par exemple, de loger des travailleurs saisonniers, des passagers. Ces résidents venant encore optimiser le remplissage, le gestionnaire pourra ainsi recalculer le montant des conventions à la baisse. Ce fonctionnement incite fortement les partenaires à accompagner le gestionnaire dans cette mission puisque sa participation dans la recherche de saisonniers lui permettra de réduire sa facture.

Extraits des conventions partenaires

ARTICLE 2 : Engagements de la MCL Le Local

2.1 Le local s'engage à réserver 65 places du 01 janvier au 31 décembre, au sein de la Résidence dans des logements de type TI et TI' à destination de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France selon le programme suivant :

1 place en logement individuel de type TI de 18 m²

32 places en logements double de type TI' de 21 m²

ARTICLE 3 : Engagement de l'association des Compagnons du Devoir

3.1 L'Association des Compagnons du Devoir s'engage à favoriser l'accès à la résidence aux apprenants en recherche d'hébergement.

3.2 L'Association des Compagnons du Devoir s'engage à régler mensuellement le montant des charges liées à la réservation de 65 places comme décrit à l'article 2.1,

Ce montant peut être variable chaque année.

Il est fonction du taux de remplissage global de la partie réservée par l'AOCDF et ne peut être inférieur au nombre minimum énoncé à l'article 2.1 soit 45 places.

Le montant prévisionnel de la charge sur 40 ans est inscrit dans le document joint à cette convention (Annexe 1).

Un comité de gestion...

Selon les mêmes principes, un comité de gestion est mis en place. Ce comité, où siègent chaque partenaire et Le Local a pour but d'associer chacun à la gestion de la structure, aussi de permettre une validation du projet pédagogique, des programmes d'animation, de valoriser les projets de la Résidence, d'avoir une plus grande cohésion et une plus grande pertinence par rapport aux jeunes résidents : par exemple, un jeune qui va mal dans l'une ou l'autre des structures n'est pas forcément repéré dans la Résidence où il ne sera présent qu'en soirée et la nuit. Les liens établis entre les structures permettront d'apporter une aide plus rapidement au jeune. A l'inverse, un comportement déviant au sein de la structure pourra être repris avec les partenaires pour être mieux pris en charge et mieux compris.

Extraits des conventions partenaires

Mise en place d'un comité de gestion

Les partenaires principaux de la Résidence Habitat Jeunes (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, l'association des Compagnons du Devoir, Maison de la Culture et des Loisirs Le Local) décident conjointement de mettre en place un comité de gestion qui aura pour objet, notamment :

le partage des risques financiers liés au remplissage de la structure. Pour cela, la MCL Le local s'engage à fournir 3 fois par an l'état du remplissage de l'établissement ainsi que l'état des loyers reçus sur ces mêmes périodes. Le local fera également part à ses partenaires des impayés de loyers. En fonction des résultats obtenus en fin d'exercice comptable, le montant des conventions partenaires sera revu.

Le partage du projet socio-éducatif de la résidence. Pour cela, Le Local présentera régulièrement le projet pédagogique ainsi que le programme d'animation prévu sur la période. Chaque partenaire aura la possibilité de proposer des projets afin de rendre la fonction socioéducative de la résidence plus cohérente par rapport aux jeunes accueillis.

Le partage des problématiques particulières liées au comportement de certains jeunes, aux problèmes éventuellement rencontrés par les personnels sur le site et à l'entretien du bâtiment.

Le partage des projets de chaque partenaire pouvant avoir une répercussion sur la résidence (organisation de journées portes ouvertes, manifestations spécifiques,...)

...

Les charges

CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
6013	alimentation boissons activités	5 047 €	300 €	2 347 €	2 400 €
SOUS TOTAL C1		5 047 €	300 €	2 347 €	2 400 €
CONSOMMATION D'ENERGIE		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
60212	Fioul	- €			
60613	Electricité	27 500 €	22 000 €	5 500 €	
60614	Eau	18 700 €	14 960 €	3 740 €	
60216	Gaz	12 100 €	9 680 €	2 420 €	
SOUS TOTAL C2		58 300 €	46 640 €	11 660 €	- €
AUTRES CONSOMMATIONS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
6062	Produits d'entretien	5 000 €	3 000 €	2 000 €	
60225	Fournitures de bureau	3 000 €	2 000 €	1 000 €	
6063	Petits matériels	4 000 €	1 000 €	3 000 €	
607	Achats de marchandises (fournitures activités)	12 447 €	1 875 €	5 772 €	4 800 €
SOUS TOTAL C1		24 447 €	7 875 €	11 772 €	4 800 €
LOYER		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
61321	Loyers et charges locatives permanentes	135 258 €	135 258 €		
6132	Autres locations immobilières et charges locatives	- €			
SOUS TOTAL C3		135 258 €	135 258 €	- €	- €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
6111	Entretien locaux	67 561 €	47 561 €	20 000 €	
6113	Blanchissage	14 511 €	7 881 €		6 630 €
6114	Informatique à façon	17 957 €	8 978 €	8 978 €	
6152	Entretien et réparations matériel	6 000 €	4 500 €	1 500 €	
6156	Maintenance logiciels	- €			
616	Assurances automobiles	960 €		960 €	
6167	Autres assurances	7 080 €	4 800 €	2 280 €	
618	Divers documentation - Séminaires	500 €	500 €		
SOUS TOTAL C4		114 569 €	74 220 €	33 718 €	6 630 €
AUTRES CHARGES EXTERNES		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500 €		2 000 €	1 500 €
623	Informations – Publications- Relations publiques	3 000 €	2 000 €	500 €	500 €
624	Transport de biens et d'usagers	3 236 €	500 €	1 456 €	1 280 €
625	Déplacements, missions, réceptions	2 250 €	750 €	750 €	750 €
6263	Affranchissements	1 300 €	1 300 €		
6265	Téléphone	3 000 €	2 000 €	500 €	500 €
6281	Cotisations	4 500 €	4 500 €		
6285	frais de formation du personnel	4 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
SOUS TOTAL C4		25 286 €	12 550 €	6 706 €	6 030 €

CHARGES DE PERSONNEL		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
641	Salaires bruts	233 905 €	63 184 €	78 541 €	92 180 €
64882	charges sociales	105 257 €	28 433 €	35 343 €	41 481 €
6311	Taxes sur salaires	30 408 €	8 214 €	10 210 €	11 983 €
SOUS TOTAL C5		369 570 €	99 831 €	124 095 €	145 644 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
68111	Amortissements des immobilisations incorporelles	1 000 €	1 000 €		
68112	Amortissements immobiliers	- €			
68112	Amortissements mobiliers	51 986 €	45 986 €	6 000 €	
SOUS TOTAL C7		52 986 €	46 986 €	6 000 €	- €

DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
6815	Provisions à caractère d'exploitation	14 194 €	14 194 €		
SOUS TOTAL C8		14 194 €	14 194 €	- €	- €

CHARGES FINANCIERES		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
661	Intérêts des emprunts et dettes	2 000 €	2 000 €		
668	Autres charges financières	3 000 €	3 000 €		
SOUS TOTAL C6		5 000 €	5 000 €	- €	- €

Récapitulatif des charges

CHARGES		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
C1	comptes 60 hors fluides	29 494 €	8 175 €	14 119 €	7 200 €
C2	Consommation d'énergie	58 300 €	46 640 €	11 660 €	- €
C3	Loyer	135 258 €	135 258 €	- €	- €
C4	comptes 61, 62, 63 hors Taxe sur Salaires	139 855 €	86 770 €	40 424 €	12 660 €
C5	Charges de personnel	369 570 €	99 831 €	124 095 €	145 644 €
C6	Autres charges	5 000 €	5 000 €	- €	- €
C7	Dotations aux amortissements	52 986 €	46 986 €	6 000 €	- €
C8	Dotations aux provisions d'exploitation	14 194 €	14 194 €	- €	- €
C12	Engagements à réaliser	- €			
Total charges d'exploitation		804 657 €	442 854 €	196 298 €	165 504 €
C13	Charges financières	- €			
C14	Charges exceptionnelles	- €			
TOTAL GENERAL DES CHARGES		804 657 €	442 854 €	196 298 €	165 504 €

Les produits

PRODUITS DES PRESTATIONS FINANCEES PAR LES ADHERENTS		TOTAL	Loyer payé par les résidents		
			Compagnons	individuels	Apprentis CCI
7061	loyers payés par les résidents CFAI	49 600 €			49 600 €
7062	loyers payés par les résidents	247 039 €		108 799 €	138 240 €
	Conventions de réservation CFAI	44 089 €			44 089 €
	Conventions de réservation CDD	186 908 €	186 908 €		
	Conventions de réservation CCIV	111 290 €			111 290 €
	Saisonniers	- €			
SOUS TOTAL P1		638 926 €	186 908 €	108 799 €	343 220 €

PRODUITS DES PRESTATIONS FINANCEES PAR DES FONDS PUBLICS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
706313	Conseil général	- €			
706315	CAF	112 995 €		112 995 €	
SOUS TOTAL P2		112 995 €	- €	112 995 €	- €

SUBVENTIONS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
7 411	Etat	- €			
7 412	Région THR	51 200 €			51 200 €
7 413	Département (ASE)	- €			
7 417	Commune	- €			
7 418	Subventions autres	- €			
7 421	FONJEP	- €			
7 422	NSEJ	- €			
7 422	AGLS	- €			
SOUS TOTAL P3		51 200 €	- €	- €	51 200 €

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
70	Adhésions adhérents	1 536 €	1 536 €		
SOUS TOTAL P4		1 536 €	1 536 €	- €	- €

Récapitulatif des produits

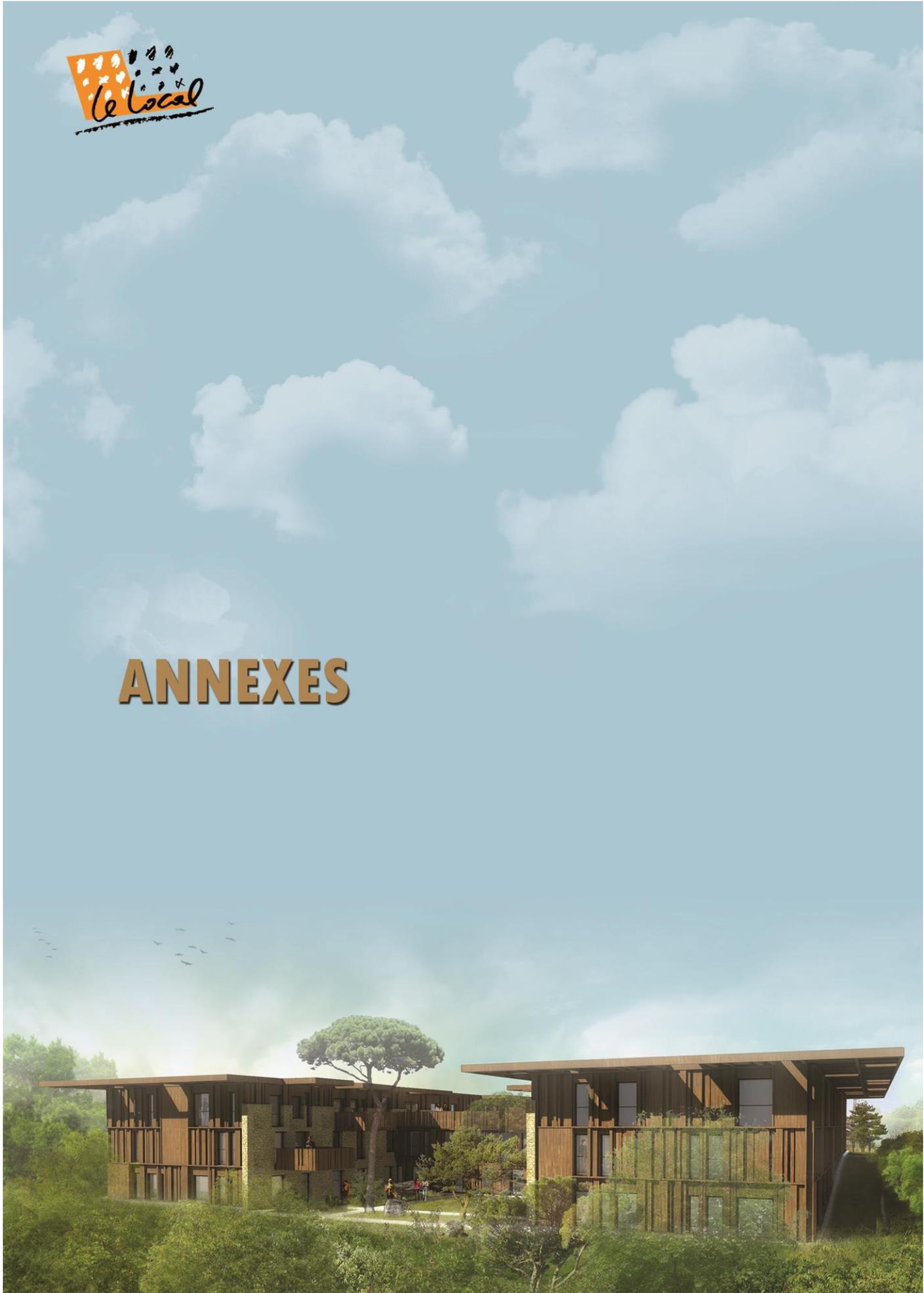
PRODUITS		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
P1	Produits des prestations financées par les adhérents	638 926 €	186 908 €	108 799 €	343 220 €
P2	Produits des prestations financées par des fonds publics	112 995 €	- €	112 995 €	- €
P3	Subventions	51 200 €	- €	- €	51 200 €
P4	Autres produits d'exploitation	1 536 €	1 536 €	- €	- €
P5	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €			
Total produits d'exploitation		804 657 €	188 444 €	221 794 €	394 420 €
P6	Produits financiers	- €			
Total des produits courants		- €			
P7	Produits exceptionnels	- €			
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		804 657 €	188 444 €	221 794 €	394 420 €

Le montant disponible

		TOTAL	Logement	Accueil et vie collective	Spécifique Apprentis
1	Total des charges	804 657 €	442 854 €	196 298 €	165 504 €
2	Total des produits	804 657 €	188 444 €	221 794 €	394 420 €
MONTANT DISPONIBLE		- 0 €	- 254 411 €	25 495 €	228 915 €



ANNEXES



Annexes

I. Récapitulatif loyers

TYPE DE LOGEMENTS	LOYERS TAUX PLEINS AU MOIS	DEPOT DE GARANTIE LOGEMENT + CAUTION CLE	
T1 18 m ² 1 place	357.25 €	179,00 € + 100 €	
T1' 22 m ² 1 ou 2 places	475.57 €	249,00 € + 100 €	
T3 60 m ² 1 ou 2 places	502.14 €	265,00 € + 100 €	
T4 70 m ² 1,2, 3 places	560.08 €	296,00 € + 100 €	
TARIFS NUITEE APPRENTIS MAISON DE LA FORMATION			
T1 18 m ²	15.50 €/ Nuit et par place.	Semaine 4 Nuits 62.00 €	Semaine + arrivée dimanche soir 77.50 €
T1' 22 m ²	12.50 €/ Nuit et par place.	Semaine 4 Nuits 50.00 €	Semaine + arrivée dimanche soir 62.50 €

II. Personnel de la résidence

INTITULE DE LA FONCTION	ETP PAR FONCTION	Salaire brut annuel	Charges sociales	Taxes sur salaires	coût des postes
Directeur	0,20	9 172 €	4 127 €	1 192 €	14 492 €
Directeur résidence	0,50	17 505 €	7 877 €	2 276 €	27 658 €
Responsable logement	1,00	28 596 €	12 868 €	3 717 €	45 181 €
Responsable fonction socioéducative	1,00	28 596 €	12 868 €	3 717 €	45 181 €
Animateur collectif	3,00	60 933 €	27 420 €	7 921 €	96 274 €
Accompagnateur social	0,75	18 561 €	8 352 €	2 413 €	29 326 €
Conseillère habitat	0,25	5 318 €	2 393 €	691 €	8 403 €
Secrétaire comptable	1,00	22 449 €	10 102 €	2 918 €	35 469 €
Secrétaire d'accueil	1,00	22 449 €	10 102 €	2 918 €	35 469 €
Agent d'accueil et de médiation	2,00	37 201 €	16 741 €	4 836 €	58 778 €
	10,70	250 779 €	112 851 €	32 601 €	396 231 €

III. Fiches CV personnel salarié

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : NICOLE Christian

Age : 56 ans

Fonction précise dans le secteur : Directeur

Formations – Diplômes :

BAC 1978

Agrément à l'enseignement du Français 1981

Diplômé DEFA 1992

DESJEPS 2009

Expériences : (fonctions ccupées – structures – durée) :

Enseignant en Français de 1979 à 1984 (CFA des Deux Sèvres)

Responsable du Service Education de 1984 à 1999 (CFA des Deux Sèvres)

Directeur Pédagogique de 1999 à 2003 (Association Vacances Energie Bordeaux)

Directeur depuis 2003 (Association Le Local POITIERS)

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : THIBAULT Laurent

Age : 51 ans

Fonction précise dans le secteur : Directeur résidence

Formations – Diplômes :

BAFA- BAFD

Diplômé DEFA

DESJEPS 2009

Formations diverses notamment avec l'UNHAJ et L'URHAJ

Expériences : (fonctions ccupées– structures – durée) :

Association Le Local depuis 1996 : animateur-éducateur puis coordinateur social Europe

Educateur à l'IRJS de 1993 à 1996

Responsable enfance jeunesse CAD de Thouars 1990 1992

Responsable enfance CSC la Blaiserie 1985 à 1990

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : NELET Thierry

Age : 45 ans

Fonction précise dans le secteur : Responsable Socio-éducatif

Formations – Diplômes :

BTS Communication Visuelle Graphisme Multimedia

Licence de Science Economique Option Sociologie

DESJEPS En cours.

Expériences : (fonctions occupées – structures – durée) :

Responsable magasin Bureautique.

Animateur Multimédia - MCL Le Local Depuis Avril 2006.

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : MONNEAU Magali

Age : 37 ans

Fonction précise dans le secteur : Responsable Logement

Formations – Diplômes :

Maitrise Psychologie

DEES éducatrice spécialisée

Diverses formations avec L' URHAJ et L' UNAJAJ

Expériences : (fonctions occupées – structures – durée) :

Animatrice éducatrice au local depuis 2006

CLM a L' IEM de Biard

Surveillante en collège et lycées

Travaux saisonniers

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : GASCOU Laurence

Age : 47 ans

Fonction précise dans le secteur : Secrétaire Accueil F.J.T

Formations – Diplômes :

CAP –B.E.P Vente

Titre professionnel secrétaire-comptable – niveau IV

Formation des Secrétaires d'Accueil avec l'U.R.F.J.T

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

Depuis juin 1990 Secrétariat F.J.T. MCL Poitiers

Avril 1990 – Caissière restauration MCL

1988-1989 : Vendeuse Tabac Presse à Saint Nazaire (44) - Employée Usine SOFOP Taliaplas à TRIGNAC (44).

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : LE ROY David

Age : 34 ans

Fonction précise dans le secteur : secrétaire-comptable accueil

Formations – Diplômes :

BTS assistant Gestion PME PMI

BTS Gestion de ressources informatiques

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

Agent d'accueil depuis 2011 à l'association le Local

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : RICHARD Margot

Age : 27 ans

Fonction précise dans le secteur : Conseillère Habitat

Formations – Diplômes :

BTS ESF

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

Conseillère Habitat Jeunes à l'association Le Local depuis 2012

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : SAGNA Ousmane

Age : 24 ans

Fonction précise dans le secteur : Agent d'accueil et de sécurité

Formations – Diplômes :

AFPi de Nantes formation électronique

Brevet de fin d'études

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

Remplacement agent d'accueil et de sécurité depuis 2015 à l'association Le Local

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : Kabongo Roland

Age : 23

Fonction précise dans le secteur : Agent d'accueil et de sécurité

Formations – Diplômes :

BPJEPS loisirs tous publics/activités physiques pour tous

BTA

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

Animateur dans divers CLSH et Centres de vacances

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom : IFNIKI Abdérazzak

Age :

Fonction précise dans le secteur : Agent d'accueil et de sécurité

Formations – Diplômes :

Formation premiers secours

SIAP

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

1990-1999 Gerant société de gardiennage

2007-2015 Agent d'accueil et de sécurité MJC Aléonore d'Aquitaine

Depuis 2014 remplacement agent d'accueil et de sécurité à l'association Le Local

Postes en cours de recrutements :

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom :

Age :

Fonction précise dans le secteur : Animateur Socio-éducatif 1

Formations – Diplômes :

BEPJEPS

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom :

Age :

Fonction précise dans le secteur : animateur socio-éducatif 2

Formations – Diplômes :

BEPJEPS

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom :

Age :

Fonction précise dans le secteur : animateur socio-éducatif 3

Formations – Diplômes :

BEPJEPS

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :

FICHE INDIVIDUELLE – CV

NOM – Prénom :

Age :

Fonction précise dans le secteur : accompagnateur social

Formations – Diplômes :

BEPJEPS/DEJEPS

Expériences : (fonctions occupée – structures – durée) :